



Comité interministériel des villes

20 Juin 2008

Dossier de présentation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Secrétariat d'État
à la Politique
de la Ville**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère
du Logement
et de la Ville**

Toute l'actualité de la dynamique Esprit banlieues sur www.esprit-banlieues.fr

Esprit banlieues, une dynamique pour la France, c'est bien plus qu'un programme pour les quartiers. C'est la concrétisation des espoirs, des volontés, des projets de milliers de personnes, responsables associatifs, élus et simples citoyens, rencontrés pendant six mois de concertation.

Cette dynamique veut rompre avec la logique de l'exception. Elle entend donner un nouveau souffle à cette politique de la ville dont beaucoup ont douté de la lisibilité, pour ne pas dire de l'efficacité.

Son objectif : remettre le citoyen au centre d'un projet gouvernemental ; prendre acte du fait que les compétences et l'élite de demain viendront aussi de ces quartiers ; mobiliser, enfin, toutes les énergies en profondeur, pour changer durablement les quartiers.

Et tout le monde s'engage. Les grandes entreprises, en signant l'engagement national pour l'emploi des jeunes ; les habitants eux-mêmes, en redoublant d'initiatives pour leurs quartiers ; le Gouvernement surtout, dans sa totalité, sous l'autorité du Premier ministre et du président de la République, pour mettre en œuvre une politique ambitieuse et faite sur mesure, en valorisant les bonnes pratiques rencontrées sur le terrain.

C'est ainsi que chaque ministre a présenté, lors du Comité interministériel des villes, un programme propre étalé sur trois ans, mobilisant son administration et ses moyens.

Cette dynamique se traduit par des faits, des actes, des mesures concrètes dont les premières seront mises en œuvre avant l'été. Pour faciliter l'accès à ces données et permettre à chacun d'être mieux informé, nous avons créé un site Internet dédié à Esprit banlieues : www.esprit-banlieues.fr.

Des dossiers thématiques complets détaillent les politiques mises en place.

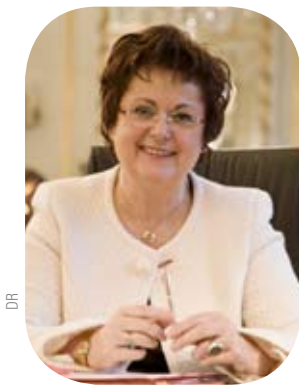
Une mise à jour régulière garantit une information juste, complète, et permet à chacun de savoir comment prendre part à cette dynamique et à qui s'adresser pour aller plus loin dans ses recherches. Ce site a été conçu comme une boîte à outils de la politique de la ville. N'hésitez pas à vous en servir.



Un espace dédié à la presse

Retrouvez aussi l'actualité de la secrétaire d'État sur son blog officiel : <http://fadela-amara.net/blog/>

www.esprit-banlieues.fr



DR

Politique de la ville

le nouveau souffle



© Bernard Stuard

Le 19 juin 2007, en me nommant secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, auprès du ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, le président de la République et le Premier ministre me confient alors une mission d'intérêt général dans le cadre d'une politique de la ville renouvelée, à la fois dans ses objectifs et dans ses méthodes.

Rupture avec les anciennes pratiques venues d'en haut. Rupture avec l'empilement des dispositifs et des sigles. Rupture de méthode en mobilisant les administrations de droit commun. Rupture de moyens en instaurant la culture du résultat et la traçabilité. Et enfin, rupture avec une politique trop générale qui dilue tout et ne règle rien.

Comme l'a voulu et affirmé le président de la République, c'est une nouvelle dynamique qui s'ouvre pour la politique de la ville, un virage vers une nouvelle pratique plus adaptée aux besoins du terrain, faite sur mesure et fondée sur l'expertise locale et l'évaluation.

Nos objectifs, avec le président de la République et le Premier ministre, sont à la fois simples et ambitieux.

Je veux faire des quartiers populaires le vivier des compétences et des élites de la France de demain. Pour que cette France métissée reconnaisse mieux sa diversité. Pour tourner définitivement la page de la discrimination dont est victime une partie de la population de notre pays. Et pour créer les conditions du retour de la République dans nos quartiers.

Je veux réduire les écarts entre les communes pauvres et celles qui sont plus prospères. Parce que, souvent, le destin d'un jeune est conditionné par la richesse de la ville où il naît et où il grandit.

Je veux aussi instaurer la transparence financière, la traçabilité des subventions, la clarification des dispositifs ; être capable de recadrer les choses quand les résultats ne sont pas satisfaisants. C'est cela, la culture du résultat. Celle dont le Comité interministériel des villes sera désormais le garant.

Je veux enfin continuer le programme de rénovation urbaine engagée en 2003 par l'Anru, tout en attachant une attention particulière aux remarques des élus et des acteurs de terrain.

Mais je sais aussi que je ne peux pas mener un tel chantier seule. Cette ambition n'engage pas que les seuls ministres chargés de la politique de la ville. Nous devons pouvoir compter sur toutes les énergies, pour changer durablement le quotidien et l'avenir des cinq millions de citoyens qui habitent dans ces quartiers populaires.

C'est pourquoi le président de la République, dans son discours du 8 février 2008, discours fondateur d'une nouvelle politique de la ville, a exigé que tous les ministres s'impliquent dans ces quartiers. Ces derniers ne sont pas au ban de la cité, en dehors, isolés du reste du pays. Ce sont bien des quartiers comme les autres, qui doivent être accompagnés et considérés comme les autres.

Nous travaillons d'arrache-pied, avec tous mes collègues du Gouvernement, pour redonner de l'espoir à toutes celles et ceux qui habitent nos quartiers difficiles et qui attendent. Espoir banlieues est une nouvelle manière d'agir et de penser la ville.

C'est une nouvelle politique issue des concertations menées dans tout l'Hexagone et des bonnes pratiques que l'on y trouve.


Espoir banlieues s'articule autour de la mobilisation de tous les ministères (c'est ce que l'on appelle le « droit commun »), et est axé sur cinq grands pôles d'action :


- L'emploi. Parce que c'est le véritable vecteur d'intégration et d'émancipation.
- L'éducation. Parce que c'est elle qui ouvre les voies de la réussite.
- Le désenclavement. Parce que la mobilité est le facteur essentiel de la promotion sociale et économique.
- La sécurité. Parce que la tranquillité et la sécurité doivent être assurées à tous.
- La gestion urbaine de proximité. Parce que nous devons permettre l'accessibilité à un cadre de vie de qualité pour tous.


Cela demande un investissement majeur. C'est à ce prix que l'on restaurera la République au cœur des cités.


Fadela Amara


Les grandes étapes de la dynamique Espoir banlieues

 **19 juin 2007** : Fadela Amara est nommée secrétaire d'État en charge de la politique de la ville, auprès de Christine Boutin.

 **2 juillet 2007** : François Fillon annonce le lancement d'un plan *Respect et égalité des chances* visant les banlieues. Objectif : désenclaver les quartiers, mettre en avant l'égalité des chances dans l'éducation, et lancer une dynamique nouvelle sur la formation et l'accompagnement à l'emploi.


 **1^{er} août 2007** : Fadela Amara ouvre deux blogs sur le devenir des quartiers à destination des jeunes et de tous les habitants des banlieues, en vue de recueillir leurs propositions.

 **7 septembre 2007** : Fadela Amara intervient en conseil des ministres et lance les Rencontres territoriales pour la ville, qui doivent permettre de collecter des propositions.

 **octobre-novembre 2007** : près de 300 Rencontres territoriales pour la ville se tiennent partout en France.

 **22 janvier 2008** : Fadela Amara et Christine Boutin présentent, à Vaulx-en-Velin, les grandes lignes de la dynamique Espoir banlieues.

 **8 février 2008** : le président de la République, Nicolas Sarkozy, dévoile, à l'Élysée, le contenu d'*Espoir banlieues, une dynamique pour la France*. Le chef de l'État demande à chaque ministre de s'engager et de présenter un programme de travail pour les trois ans à venir.

 **20 juin 2008** : réunion du Comité interministériel des villes à Meaux (77). Chaque ministère présente, dans le cadre d'un programme triennal, son plan d'actions pour les banlieues.



Emploi

Favoriser l'accès au travail

© Urna Images



« Il y a dans ces quartiers un sang neuf, une vitalité qui est une richesse inestimable et dont la France a besoin. Ce que je veux proposer à la jeunesse, c'est une formation et un emploi.(...) J'adresse un appel aux entreprises françaises pour qu'elles redonnent un espoir à cette partie de la jeunesse qui se sent le plus abandonnée.(...) C'est un nouveau service public d'excellence qui sera mis sur pied au cœur des cités dès le mois de juin. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Alors que la situation s'améliore sur le marché de l'emploi, dans certains quartiers prioritaires, le taux de chômage des jeunes continue d'atteindre 42%. Les jeunes résidant en zone urbaine sensible connaissent plus fréquemment des parcours marqués par le chômage ou l'inactivité. Même les jeunes diplômés de ces quartiers sont nombreux à éprouver de grandes difficultés dans leur recherche d'emploi.

Paradoxalement, les entreprises rencontrent des difficultés croissantes pour recruter des salariés, notamment dans des secteurs en tension. Cette situation ne peut plus durer et exige la mobilisation de dispositifs exceptionnels et innovants.

Espoir banlieues met tous les moyens en œuvre pour connecter les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires et les employeurs.

Objectif

Connecter les jeunes et les entreprises avec le contrat d'autonomie

- Expérimentation d'un parcours d'autonomie, court et intensif, établi par un contrat entre le jeune et un organisme rémunéré aux résultats.
- Accompagnement individualisé durant un an, six mois avant et six mois après la signature d'un contrat de travail.
- 45 000 jeunes concernés sur trois ans dans 35 départements expérimentaux.

Objectif Mobiliser les employeurs, avec l'engagement national des entreprises

- Mobiliser les grandes entreprises afin de satisfaire leurs besoins en recrutement. 53 entreprises sont déjà signataires.
- Créer et faciliter la rencontre entre l'offre d'emplois et la demande des jeunes des quartiers sensibles.
- Engagement chiffré : plus de 40 000 emplois pour la période 2008-2010, dont près de 11 000 pour l'année 2008.

Objectif Soutenir la création de 20 000 nouvelles entreprises dans les quartiers

- Coordonner, dans une logique de guichet unique, l'ensemble des dispositifs d'aide (cf. programme triennal du secrétariat à l'Emploi).
- 10 000 créations d'entreprise accompagnées en 2009 et 20 000 créations sur quatre ans à partir de 2010.
- Réformer les aides financières à la création, avec la mise en place de prêts d'honneur spécifiques à la Caisse des dépôts.

Objectif Valoriser les emplois publics dans les quartiers

- Permettre une plus grande mobilité des agents des services publics vers les quartiers en déficit d'effectifs.
- Création d'une indemnité temporaire de mobilité pour les fonctionnaires s'investissant au moins trois ans dans les quartiers prioritaires.
- Favoriser les évolutions de carrière et les promotions aux différentes étapes de la vie professionnelle.

Objectif Ouvrir la fonction publique à la diversité

- Faire en sorte que la fonction publique reflète bien la réalité de la société française.
- La fonction publique doit jouer un rôle « d'ascenseur social » vis-à-vis de la population pour laquelle l'accès à l'emploi peut constituer un facteur d'intégration.
- Les écoles de formation aux filières administratives (ENA et IRA notamment) seront ouvertes plus largement aux jeunes des quartiers.
- Le nombre d'allocations pour la diversité (bourse de préparation aux concours) sera doublé dès 2009.



© Fotolia VI





Éducation

Créer les conditions de la réussite pour tous

© Urba Images



“ Je veux que l'école de la 2^e chance devienne pour notre République en ce début de XXI^e siècle une priorité comme l'école primaire le fut jadis pour la III^e République.(...) Le développement de la deuxième chance, ce sera l'une des priorités de mon quinquennat.(...) L'autre grande priorité c'est de faire en sorte que la première chance puisse être réellement saisie.(...) C'est l'école de l'excellence pour tous car l'élitisme républicain est la condition de la promotion sociale. C'est l'école de la citoyenneté, du respect et de l'autorité qui transmet le savoir, mais aussi le savoir-être. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

L'éducation est le creuset de notre République et l'école, le lieu par excellence de la mixité sociale. Sa mission est d'ouvrir à tous la voie vers la réussite.

Malheureusement, l'école, dans les quartiers sensibles, n'a pas toujours l'opportunité d'offrir à tous les chances de réussite, même lorsque les élèves et les étudiants en ont la volonté et l'envie.

L'école ne peut rien si l'on ignore la diversité des publics qui la fréquentent, leurs besoins et la nécessité d'adapter ses cadres d'action à son public.

L'essentiel, pour assurer la réussite pour tous, est de travailler sur les points de fragilité des parcours scolaires dans ces quartiers.

Il était devenu indispensable d'apporter une réponse attendue depuis 30 ans :

- rompre avec le catalogue des mesures qui s'impose à tous pour faire une politique adaptée qui s'appuie sur une expertise locale ;
- réduire les écarts entre les différents territoires de notre pays et, ainsi, faire des quartiers populaires le vivier des compétences et des élites de demain ;
- répondre aux exigences des habitants des quartiers sensibles grâce à une culture du résultat.

Objectif

Généraliser l'accompagnement éducatif

- Généraliser le dispositif d'accompagnement éducatif à toute l'éducation prioritaire (primaire et collège) à partir de la rentrée 2008 (au plus tard en octobre 2008), soit dans 4 000 écoles primaires.
- Les élèves pourront bénéficier d'un accueil de deux heures après les cours, quatre jours par semaine, à l'occasion duquel ils se verront proposer une aide aux devoirs, la pratique d'une activité à caractère culturel ou artistique, ou encore l'exercice d'une activité sportive.

Objectif

Expérimenter le « busing » en CM1 et CM2 pendant trois ans dans 50 quartiers prioritaires en rénovation urbaine (classés en Réseaux ambition-réussite).

- Assurer le transfert en bus d'élèves de quartiers difficiles vers des écoles socialement plus hétérogènes, offrant une plus grande mixité sociale.

Objectif

Fermer les collèges les plus dégradés

- Démolition et reconstruction des collèges les plus dégradés. Ces opérations seront intégrées dans le programme de rénovation urbaine dès 2009.

Objectif

Lutter contre le décrochage scolaire

- Mettre en place, dans les quartiers prioritaires, une « alerte éducative et d'insertion professionnelle ».
- Repérer les « décrocheurs » en organisant leur prise en charge individualisée dans le cadre d'un parcours éducatif et de formation.

Objectif

Développer les internats d'excellence

- Relancer l'internat scolaire de droit commun pour y réserver des places aux élèves des zones urbaines sensibles.
- Favoriser la mixité sociale dans les internats en accueillant des enfants et adolescents des quartiers sensibles.
- Rééquilibrer l'offre d'internat vers les grandes villes, notamment à proximité des zones urbaines sensibles afin de rétablir l'égalité des chances.
- Créer au total 4 000 places nouvelles en cinq ans, dont 1 400 dès la rentrée scolaire 2008-2009.

Objectif Créer 30 pôles d'excellence dans les quartiers

- Il s'agit de renforcer les apprentissages et d'améliorer l'image des établissements scolaires.
- En développant des activités éducatives et des partenariats de haut niveau (création de section internationale, création de filières d'excellence artistiques et culturelles, mise en place de « lycées des métiers »).
- En mettant en place une équipe de soutien dans chaque établissement.

Objectif Multiplier les dispositifs 2^e chance

- Créer 12 000 places dans les écoles « 2^e chance » d'ici à 2010. Permettre une plus grande implication des entreprises dans le financement de ces centres, en ouvrant le bénéfice de la taxe d'apprentissage.

Objectif Des lycéens des quartiers en classes préparatoires pour l'accès aux grandes écoles

- Les élèves issus d'un contexte social et culturel peu favorable et dont le mérite scolaire aura été avéré pourront avoir accès aux prépas des grandes écoles. Un choix qu'ils s'interdisent trop souvent.
- 5% des élèves les plus méritants de chaque lycée d'enseignement général et technologique iront en classe préparatoire aux grandes écoles dès la prochaine rentrée.

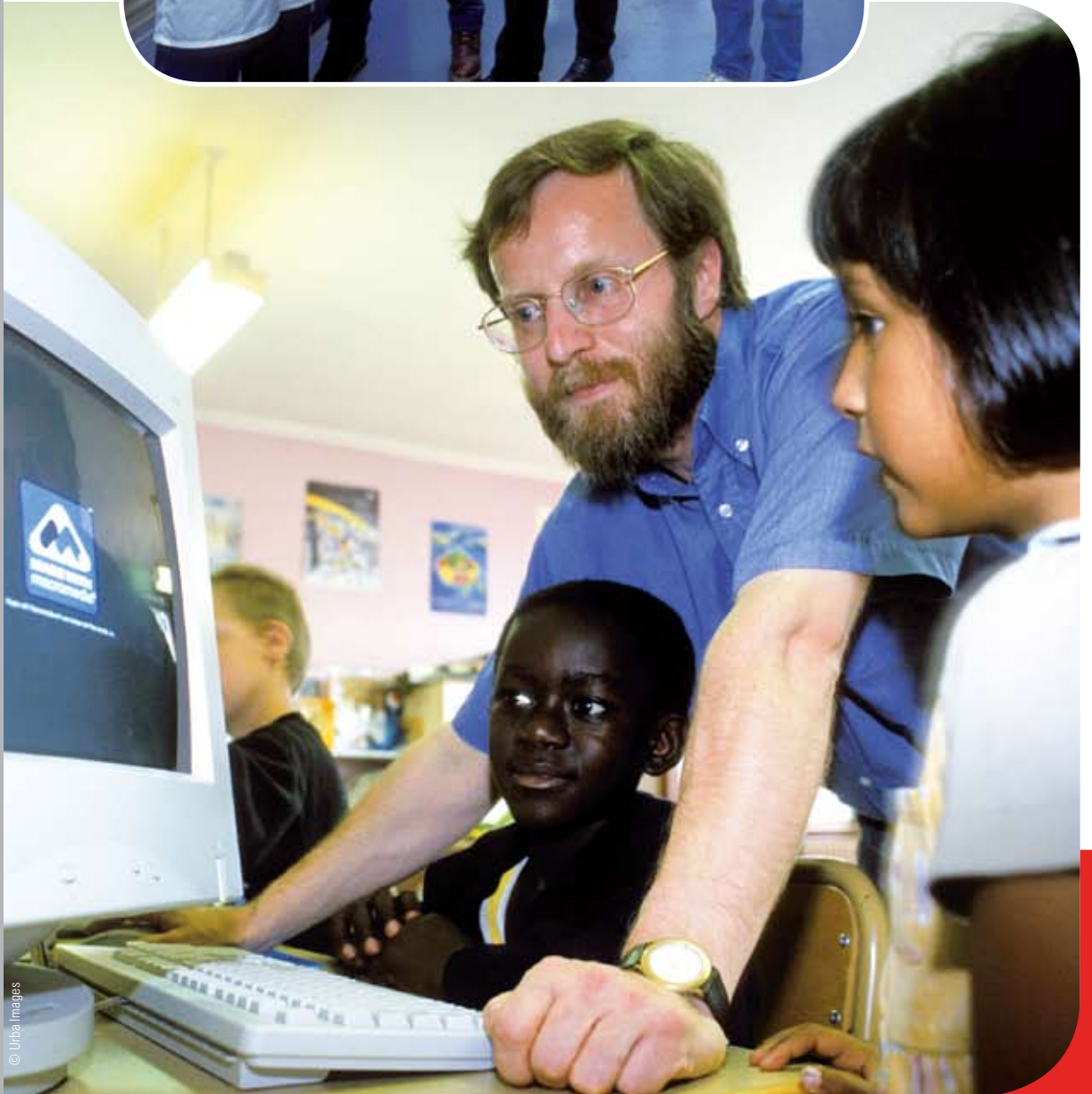
Objectif Créer une banque de stage dans chaque académie pour favoriser un meilleur accès à l'entreprise pour les jeunes des quartiers prioritaires

- Permettre une plus grande équité dans l'accès aux stages.
- Lutter contre toutes formes de discrimination dès l'apprentissage de la vie professionnelle

Tous les jeunes en formation initiale sont concernés, la priorité étant donnée aux collégiens, lycéens et étudiants des quartiers de la politique de la ville, dont la période de stage est un facteur déterminant de réussite (notamment les élèves de troisième, de la voie professionnelle et les étudiants en BTS).



© Urba Images



© Urba Images



Transports

Ouvrir les quartiers sur leur environnement



“ Il est inadmissible que dans certains quartiers de la République la population soit assignée à résidence.(...) L'État n'admettra plus que les citoyens soient les otages des égoïsmes territoriaux, que des lignes de tramway soient construites sans desservir, aussi, les quartiers en difficulté. Il saura en tirer les conséquences dans les aides qu'il apporte aux collectivités. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Ceux qui habitent les quartiers le savent bien : malgré tout le travail des associations, des animateurs, de l'État et des collectivités, si l'on reste loin de tout, on n'avance pas. Rien ne sert de déverser des millions de subventions dans des quartiers si leurs habitants ne peuvent pas en sortir pour travailler, étudier ou simplement se divertir et s'ouvrir l'esprit. C'est pourquoi le désenclavement des cités est l'une des priorités d'Espoir banlieues. Un mot technocratique pour dire qu'il faut des bus, des tramways, des systèmes de transport spécifiques, respectueux de l'environnement et aux horaires adaptés.

C'est un immense chantier qui démarre. Le but : favoriser la mobilité de chacun.

Objectif

Donner la priorité aux transports en commun

- Mieux desservir les quartiers par les transports en commun pour permettre aux habitants d'accéder plus facilement au reste de la ville et aux bassins d'emploi.
- Réserver 500 millions d'euros sur les crédits prévus dans le cadre du développement des transports en commun du Grenelle de l'environnement, pour financer la desserte des quartiers sensibles.

EN ÎLE-DE-FRANCE

- Accélérer les projets de désenclavement des quartiers d'Île-de-France en participant à 50 % de leur coût. Quatre projets sont d'ores et déjà identifiés : le *barreau de Gonesse*, (liaison RER B et RER D), la *tangentielle nord* entre Sartrouville et Noisy-le-Sec (dans un premier temps entre Epinay-sur-Seine et Le Bourget), le *débranchement du tramway T4* vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil, le *tram-train* Massy-Evry.

HORS ÎLE-DE-FRANCE

- Lancement d'un appel à projets auprès des autorités organisatrices des transports (AOT) pour le développement de métros, tramways et bus à haut niveau de service, en cohérence avec les objectifs de développement durable, dès le second semestre 2008.

Objectif

Amélioration de la qualité de service

- Déployer rapidement une offre de transport élargie et renforcée sur les quartiers prioritaires de la rénovation urbaine :
 - soutenir 40 projets basés sur un objectif de « désenclavement et d'accessibilité à l'emploi » et visant à l'amélioration de la qualité de service dans les transports et à l'aide à la mobilité ;
 - soutenir l'amélioration de l'offre de service par le biais d'interventions ponctuelles d'investissement : couloirs de bus, réglage de feux, aménagement de carrefours... en Île-de-France, en partenariat avec le STIF (Syndicat des transports d'Île-de-France).

9 novembre 2007,
« Rencontres Territoriales de la Ville »
Gare du Raincy Villemomble,
Montfermeil, Seine-Saint-Denis

Déplacement avec Roger Karoutchi.
Fadela AMARA est entre
Claude DILAIN,
Maire de Clichy-sous-Bois
et Xavier LEMOINE,
Maire de Montfermeil





Sécurité

Garantir la tranquillité pour tous



“ *Le premier devoir de l'État c'est d'assurer la sécurité. Le premier droit des citoyens c'est le droit à vivre tranquillement sans se trouver sans cesse menacé par des voyous. Parce qu'avec la peur au ventre, on ne vit pas.* »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Le droit à la sécurité vaut pour tous les citoyens de ce pays. Les habitants des quartiers populaires le réclament. Ils revendiquent leur droit à la tranquillité, à l'apaisement, au retour de relations respectueuses et harmonieuses avec ce service public qu'est la police nationale.

Cela suppose de l'ouverture de part et d'autre, et la plus grande fermeté dans la lutte contre l'économie parallèle.

Il ne doit pas exister de zones de non-droit, où la police ne va pas, où les habitants vivent dans la peur ou l'insécurité.

Pour cela, il faut que la police soit renforcée au quotidien, sur le terrain, dans nos quartiers populaires, afin qu'il y fasse bon vivre, comme partout ailleurs.

Objectif

Renforcer le lien quotidien entre la police et la population

L'amélioration de la sécurité exige que la confiance entre les forces de sécurité et la population des quartiers soit renforcée, voire restaurée. Cette confiance ne se conçoit pas sans respect réciproque :

- mieux initier les policiers à la connaissance de leur quartier avant leur prise de poste, en développant des stages de prise de fonction auprès des acteurs des quartiers ;
- créer une nouvelle fonction : des « délégués à la cohésion police-population », réservistes de la police nationale consacrés à l'apprentissage de citoyenneté ;
- donner aux jeunes une image attractive des métiers de la sécurité, en développant une communication de proximité sur l'action de la police en Île-de-France et notamment dans les quartiers prioritaires.

Objectif Renforcer la qualité du service public

Améliorer la qualité du service rendu au public :

- en recrutant des intervenants sociaux en commissariat pour une prise en compte des situations sociales dégradées le plus en amont possible, en liaison avec les services sociaux ;
- en augmentant le nombre de travailleurs sociaux de la police nationale.

Objectif Adapter les moyens policiers

- Améliorer la présence policière en re-déployant 4 000 policiers en trois ans sur les zones difficiles, pour la création d'unités territoriales de quartier et de compagnies de sécurisation spécialisées dans la lutte contre les violences urbaines.
- Lutter contre les noyaux durs en donnant un nouvel élan aux groupes d'intervention régionaux et en améliorant l'utilisation des services de renseignement.
- Développer les outils technologiques en développant la vidéo-protection et le système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

Objectif Fidéliser les agents expérimentés

- En aménageant les règles d'affectation, de recrutement et d'avancement, notamment en les régionalisant.
- En augmentant l'effort entrepris en faveur de la vie quotidienne des fonctionnaires affectés dans les quartiers prioritaires.

L'ensemble de ces objectifs apparaît de façon détaillée dans le programme d'action du ministère de l'Intérieur à la fin du présent dossier.



© Urba Images



© Urba Images



Habitat et cadre de vie

Pour un cadre de vie de qualité

© Urba Images



“ Nous avons besoin de repenser la ville et la façon d’y vivre. Nous avons besoin de repenser l’urbanisme, l’aménagement, l’architecture. Et le problème n’est pas de savoir si l’on doit construire des immeubles hauts ou des immeubles bas, mais de savoir si ce que l’on construit est beau, agréable à vivre, si l’homme y trouve toute sa place ou si au contraire il s’en sent exclu. C’est un enjeu de civilisation.(...) Cette nouvelle ville nous la construirons ensemble. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Le respect du cadre de vie est primordial pour les habitants des quartiers. Des immeubles propres et des espaces verts bien entretenus, voilà l’enjeu de la gestion urbaine de proximité. Il faut être exigeant avec les bailleurs, les mairies, mais aussi les habitants, afin de préserver un environnement serein et agréable.

Objectif Développer la qualité de service

- Assurer une meilleure qualité du service rendu aux locataires par les bailleurs, en s’appuyant sur un ensemble de diagnostics et de mesures pratiques et réglementaires.
- Diffuser les bonnes pratiques de certains bailleurs et de certaines collectivités en matière de gestion urbaine de proximité.
- Créer une possibilité pour les habitants (via les associations de locataires) de saisir le préfet, après signalement au bailleur, en cas de difficultés persistantes.

Objectif Fixer des règles de gestion pour les copropriétés

- Assurer une bonne gestion des copropriétés, faciliter leur participation pour mieux traiter et prévenir leur dégradation. Si besoin, engager des opérations de redressement en anticipant l’apparition de difficultés irrémédiables de la copropriété par la création d’une procédure d’alerte.

Objectif

Revitaliser le commerce dans les quartiers

- L'État met en œuvre une politique d'appui au commerce de proximité avec le souci, en particulier, de renforcer ou de restaurer l'offre disponible dans les quartiers de la politique de la ville. Le fonds d'intervention pour les opérations collectives (Fisac), qui permet de financer les projets de réhabilitation de commerces, sera orienté en priorité vers les quartiers relevant de la politique de la ville.
- Le rôle de l'Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Épareca) dans les projets de rénovation urbaine sera réexaminé, dans le but d'une meilleure cohérence avec les actions de l'Anru et des différents acteurs de la valorisation de l'activité économique dans les quartiers.



© Urba Images



© Urba Images



Vie associative

Redonner du sens à la relation État-associations

© Urba Images



« Avec les associations, je veux également engager un nouveau partenariat pour les aider à se professionnaliser dans la durée plutôt que de vivre toujours dans la fragilité. L'État s'engagera désormais systématiquement à leur égard sur plusieurs années. C'est un véritable dialogue sur leurs résultats que nous pourrons enfin mener. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Les associations sont des partenaires privilégiés de la politique de la ville. Jour après jour, elles tricotent le lien social et sont souvent présentes là où les difficultés sont plus marquées.

Maillon fort de la chaîne des services publics dans les quartiers, les associations contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants, à maintenir la cohésion sociale et à innover au plus près des besoins.

Leur travail n'est cependant pas toujours reconnu par les institutions et les partenaires à sa juste valeur et leur contribution à la mise en œuvre de la politique de la ville est encore insuffisamment évaluée.

Agissant quotidiennement sur le terrain, elles ont besoin d'inscrire leur action dans la durée et d'être sécurisées sur la pérennité de leurs financements.

C'est d'autant plus vrai pour les petites associations de quartier, souvent moins professionnalisées et peu outillées pour s'intégrer dans les circuits administratifs.

La création, en 2006, de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a permis de raccourcir considérablement les délais de versement des subventions et a favorisé la disponibilité des crédits dès le début de chaque année.

Il faut aller plus loin.

Objectif

Systematiser la signature de conventions pluriannuelles de moyens

Quelle association n'a jamais rencontré des difficultés financières à cause du versement tardif des subventions ou de la complexité des dossiers de demande d'aides ? Même pour des structures confirmées, ces problèmes de trésorerie peuvent entraver le bon fonctionnement de l'association et même mettre en péril son activité.

Désormais, les associations dont le projet s'inscrit dans les priorités des Cucs ou dont l'utilité sociale est manifeste pourront bénéficier de la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec l'État. Dès 2008, 30% des associations pourront bénéficier d'une CPO.

Objectif

Établir un pacte associatif local

Un « pacte associatif », signé entre l'État et les associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville, sera proposé dès 2008 pour préciser les « droits » et les « devoirs » de chaque partenaire.

L'État s'engagera à :

- verser rapidement un acompte de la subvention déjà notifiée ;
- signer une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les associations s'engageront à :

- respecter et promouvoir les valeurs républicaines ;
- fournir les documents justificatifs dans les délais.

Les deux partenaires s'engageront dans :

- la professionnalisation des acteurs ;
- la valorisation des actions ;
- l'évaluation des actions.

Objectif

Faciliter les paiements de faible montant

Les relations et les petites dépenses des associations seront simplifiées par différents moyens dès l'été 2008.

La mise en place de régies d'avances dans chaque préfecture ou le paiement direct des fournisseurs sur facture sera permis pour l'engagement de dépenses inférieures à 500 euros.

Dans les communes volontaires, des fonds de participation des habitants seront créés pour soutenir les initiatives de proximité prises par les habitants des quartiers.

12 juin 2008,
« Atelier Santé-ville »
Mantes-la-Jolie, Yvelines

Visite de Fadela Amara
au centre de vie sociale des écrivains





Rénovation urbaine

Poursuite et accélération du Programme national de rénovation urbaine



“ Je veux saluer le travail remarquable de l’ANRU et ses premiers succès. Je veux dire que cet effort ne sera ni arrêté, ni ralenti, qu’il se poursuivra aussi longtemps que nécessaire. Je veux dire à tous les maires qui veulent rénover, qui veulent construire, qui veulent des efforts en matière d’urbanisme, en matière d’architecture, je veux leur dire que l’État les aidera, les soutiendra, les accompagnera. »

Nicolas Sarkozy, Président de la République

Le Programme national de rénovation urbaine vise à transformer en profondeur les quartiers prioritaires dans un objectif de mixité sociale et de développement durable. D’ores et déjà, les projets en cours prévoient de démolir et de reconstruire près de 140 000 logements sociaux, d’en réhabiliter environ 280 000 et en résidentialiser 300 000. Il s’applique dans 557 quartiers, dont les 215 de la dynamique Espoir banlieues.

Ce programme est essentiel pour réduire les écarts structurels entre les quartiers prioritaires et le reste du pays. En effet, d’une part, près de 50 % des logements sociaux seront reconstruits à l’extérieur du quartier considéré, permettant de favoriser la mixité sociale. D’autre part, le bénéfice de la TVA à 5,5 % dans un périmètre de 500 mètres autour du quartier est une puissante incitation à la création de logements en accession à la propriété et de logements à loyer libre. Enfin, l’intervention de l’Anru sur les équipements et espaces publics permet de mettre ceux-ci à un niveau équivalent, sinon supérieur, à ceux du reste de la ville.

La bonne exécution du Programme national de rénovation urbaine est ainsi essentielle pour homogénéiser villes et quartiers.

Objectif

Mieux accompagner les porteurs de projet dans une logique d'efficacité

- Respecter les moyens financiers programmés par la loi.
- Accélérer le paiement des opérations engagées.
- Mettre sous tension, en utilisant de façon négociée la procédure des engagements d'office, des porteurs de projet et des maîtres d'ouvrage pour le respect de leurs engagements relatifs et la réalisation effective des opérations dans les délais avec la qualité requise (urbaine et sociale).
- Accompagner la conduite des projets des équipes d'ingénierie des villes et des bailleurs afin d'assurer une meilleure prise en compte des objectifs du programme.

CALENDRIER

Au 31 décembre 2008, fin de la signature des conventions dans les 215 quartiers prioritaires.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, 10 à 15 missions d'appui lourdes ou ponctuelles seront lancées auprès des équipes d'ingénierie.

Dès 2009, mise en place d'une procédure de contrôle sur les reconstitutions de logements sociaux à l'extérieur du site.



© Saint-Dizier



© Saint-Dizier

Programmes ministériels

« Je veux une politique d'égalité des chances sur l'ensemble du territoire. Je veux une France où l'on ne parlera plus de quartiers sensibles, mais de quartiers populaires où il fait bon vivre.

Cet objectif, je m'engage à le suivre, à l'évaluer et à l'atteindre en donnant aux habitants des quartiers les mêmes services publics qu'à tous les autres.

Je demande donc, aujourd'hui, aux ministres responsables de politiques touchant la vie des habitants des quartiers de me présenter, chacun, un programme sur trois ans de mobilisation de leurs services sur les quartiers qui sont vraiment en difficulté. Chacun devra présenter des objectifs ambitieux de réduction des écarts entre ces quartiers et l'ensemble du territoire.

Le Conseil interministériel des villes deviendra, sous l'autorité du Premier ministre, le lieu de décision et de suivi des résultats obtenus. Il ne sera plus un forum, mais un lieu de travail où seront examinés par les ministres des dossiers précis, quartier par quartier. »

Nicolas Sarkozy, président de la République, le 8 février 2008



DR

Programme d'action triennal du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Transport

Au-delà des dispositions considérées comme incluses dans le Plan Espoir banlieues proprement dit, c'est-à-dire réservation de 500 M€ pour les transports urbains de désenclavement des quartiers prioritaires (220 M€ en Île-de-France + 20 M€ d'amélioration de la desserte bus en Île-de-France + 260 M€ en province), le ministère propose les actions suivantes :

>> Permis de conduire avec deux axes de travail :

- Action conjointe avec les autres ministères concernés. Il s'agit de renforcer le dispositif du « permis à un euro par jour » tout spécifiquement en direction des jeunes des quartiers. Un système de garantie en lien avec la Caisse des dépôts et consignations est à l'étude. Il s'appliquera aux habitants des quartiers prioritaires. Ce chantier sera finalisé avant la fin de l'année 2008 pour une mise en œuvre au début de l'année prochaine.
- Diffusion et généralisation des expériences « bourse au permis de conduire » selon les expériences de Suresnes et Carcassonne, et soutien dans le cadre des Cucs aux « écoles de conduite associatives ».

Environnement

>> Traitement des nuisances sonores :

Après le recensement des points noirs « bruit » du territoire prévu dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les financements « bruit » issus des suites de ce Grenelle vers les quartiers prioritaires seront priorisés :

- Recensement des points noirs « bruit » 2008 (routiers, ferroviaires et aéroportuaires) avec la prise en compte des zonages de l'Anru.
- Les programmes de 2009 et des années suivantes intégreront en priorité des quartiers prioritaires, ce qui permettra des avancées significatives en faveur de la protection de leurs habitants.

Programme d'action triennal du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Le Ministère de l'Intérieur a une triple responsabilité dans la réussite du plan lancé en faveur des banlieues : il doit assurer une sécurité renforcée dans les quartiers concernés ; il doit contribuer à une organisation et à un fonctionnement de l'administration territoriale de l'État adaptés aux enjeux ; il doit enfin bâtir le cadre juridique et financier nécessaire pour un partenariat efficace et confiant avec les collectivités territoriales.

Les questions d'administration territoriale seront abordées lors du prochain CIV, après les conclusions du rapport du préfet Jean-Pierre Duport.

La question du cadre financier est en grande partie celle de la DSU qui sera, elle aussi, traitée lors du prochain CIV, après la tenue en juillet du prochain Comité des finances locales.

Pour une plus grande sécurité des habitants des quartiers

La sécurité est la garante de toutes les libertés.

La majorité de la population installée dans les zones urbaines sensibles n'aspire qu'à vivre en paix. La marginalisation de leurs quartiers tient pour partie à l'activité de quelques-uns, qui se sont « appropriés » ces territoires, y font régner leurs lois et y exercent leurs trafics.

L'action des policiers sera recentrée sur leur « cœur de métier », avec une occupation adaptée des territoires et une lutte accrue contre les noyaux durs de délinquance en utilisant au mieux les progrès technologiques.

>> L'amélioration de la présence policière

Rappel : Mise en place des UTeQ, mise en place des compagnies de sécurisation.

Le recentrage des policiers actifs sur leur vocation première par les missions qui, dans les départements les plus difficiles, grèvent lourdement le potentiel opérationnel (gardes statiques, escortes...).

Les réservistes seront mis à contribution chaque fois que la mission le permet.

>> La lutte contre les « noyaux durs »

La lutte contre tous les trafics, au premier rang desquels celui des stupéfiants, doit être toujours plus performante.

La réussite matérielle de délinquants impunis évoluant au cœur de leur territoire constitue en effet le pire des modèles pour des jeunes que chacun travaille à éduquer et à intégrer.

Objectif : Donner un nouvel élan aux groupes d'intervention régionaux.

Ces structures doivent bénéficier pleinement de la collaboration de l'ensemble des administrations concernées par les fraudes (Impôts, Douanes, ASSEDIC...) dans le démantèlement des réseaux. Des objectifs chiffrés leur seront assignés.

Objectif : Mieux utiliser les services de renseignement.

Avec la création de la direction centrale du renseignement intérieur, les effectifs des renseignements généraux actuellement engagés dans le renseignement local seront directement rattachés à la sécurité publique.

Ces fonctionnaires spécialisés dans l'observation des réseaux et des violences urbaines permettront d'optimiser la réponse policière, en assurant la parfaite synergie entre un renseignement de qualité et son exploitation opérationnelle.

La réforme sera mise en œuvre au 1^{er} juillet 2008.

>> Le développement de la vidéo-protection

Le plan d'action gouvernemental vise à tripler, en le portant à 60 000, le nombre de caméras de surveillance de la voie publique. De plus, le fonds interministériel de prévention de la délinquance est en mesure de cofinancer le raccordement de centres de supervision urbains aux salles de commandement des forces de sécurité intérieure.

Les préfets ont reçu pour instruction de se rapprocher des mairies, des bailleurs et des transporteurs, pour pousser au développement de cette technologie.

>> L'extension de l'usage du système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI)

Le développement de l'utilisation de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) doit permettre de mieux contrôler les flux dans les quartiers où les surveillances sont délicates.

Elle bénéficiera en premier lieu aux secteurs difficiles pour mieux lutter contre les trafics et les vols de véhicules.

Couplé au FVV (fichier des véhicules volés), ce dispositif permet d'identifier immédiatement les véhicules volés. Le dispositif est actuellement expérimenté sur six véhicules avant généralisation.

Pour le renforcement du lien police-population

Cet objectif, recherché par le ministère de l'Intérieur à travers les rencontres de cohésion organisées depuis l'été, pourra être atteint par une meilleure connaissance réciproque des policiers et des habitants des quartiers, à laquelle des formations, préparations et échanges devront répondre.

Objectif : Mieux initier les policiers à leur quartier avant la prise de poste

Les deux semaines de stage d'adaptation aux affectations territoriales, qui sont l'occasion de rencontrer les acteurs départementaux et les représentants de la Justice, seront généralisées pour toutes les prises de poste en circonscription de sécurité publique.

De plus, dans les communes réputées difficiles, une troisième semaine sera organisée en relation avec les municipalités.

Ce sera l'occasion pour les maires de détailler la géographie et la sociologie de leur commune ainsi que les orientations de travail retenues par le CLSPD. Les autres acteurs de la vie locale (élu, gardiens d'immeuble, agents municipaux, chefs d'établissements scolaires...) et les représentants des principales associations pourront également y rencontrer ces policiers nouvellement affectés. La démarche est déjà mise en œuvre en Seine-Saint-Denis.

Ces formations seront complétées au fil du temps par les formations interdisciplinaires expérimentées avec succès en 2007 sous l'égide du SG CIPD dans cinq départements et qui seront généralisées dès 2008.

Objectif : Créer une nouvelle fonction de « délégué à la cohésion police-population » en privilégiant le recours à des réservistes

La jeunesse et le manque d'expérience de certains effectifs affectés dans les secteurs difficiles peuvent constituer un obstacle à la qualité des relations avec les habitants.

C'est pourquoi, dans des quartiers de dimension restreinte, des réservistes de la police nationale seront recrutés spécifiquement pour occuper des fonctions de délégué à la cohésion police-population.

Les crédits destinés à l'emploi des réservistes seront augmentés.

Objectif : Développer une communication de proximité sur l'action de la police

Les habitants des quartiers ignorent tout ce que la police fait pour leur sécurité et leur tranquillité, ou alors ils interprètent souvent à tort une action dont ils sont témoins ou qui leur est rapportée. Un effort d'explication et de communication de proximité est nécessaire. En effet, il faut contrer l'information (le plus souvent fausse) véhiculée par la rumeur et la remplacer par une information officielle.

Dans cet esprit, les préfetures et directions départementales de la sécurité publique vont mettre en place une information simple et lisible sur des sites Internet accessibles au public et aux médias locaux.

Les opérations réussies ou ayant retenu l'attention y auront toute leur place (motifs d'intervention...), et l'action menée sera ainsi expliquée et exposée à sa juste valeur.

Cette même communication sera assurée à travers les réunions de quartier auxquelles seront conviés les différents partenaires.

Objectif : Donner aux jeunes une image attractive des métiers de la sécurité

Des présentations plus systématiques des métiers de la sécurité et une aide concrète au recrutement pour ces professions sont les axes majeurs d'une amélioration de cette perception faussée par des images caricaturales.

- Des interventions de jeunes policiers au profil comparable à celui des élèves seront organisées avec les rectorats dans les classes de collège, pour présenter les métiers de la sécurité à l'occasion de sensibilisations au respect de la loi et lors des journées des métiers. Les volontaires citoyens et les réservistes de la police nationale seront fortement investis dans cette mission. De même, lors des journées Police-Nation, la priorité sera donnée aux classes d'établissements scolaires plutôt difficiles.
- L'accession aux métiers de la sécurité et surtout à ceux de la police accessibles par des concours sera accompagnée. Dans cet esprit, en liaison avec le ministère de l'Éducation nationale, de nouvelles classes seront ouvertes pour préparer au bac « sécurité-prévention ».

De même, les GRETA seront mis à contribution pour financer les formations spécifiques d'environ trois mois, destinées à des jeunes ciblés, titulaires du baccalauréat et souhaitant passer le concours de gardien de la paix.

Leur repérage sera fait par l'Éducation nationale (élèves en BTS ou venant d'avoir leur bac), par le service public de l'emploi et par les effectifs de police.

Les dispositifs « cadets » et les classes intégrées pour la préparation aux concours d'officier et de commissaire seront renforcés.

Objectif : Améliorer la qualité du service rendu au public

- Recruter des intervenants sociaux en commissariat pour une prise en compte des situations sociales dégradées le plus en amont possible. À ce jour, 73 intervenants sociaux exercent dans les services de sécurité publique. Après établissement d'un diagnostic local, les collectivités locales seront systématiquement sollicitées.
- Augmenter le nombre de psychologues de la police nationale. 26 psychologues en commissariat sont déjà en poste. La DAPN a mobilisé les crédits pour financer 30 postes supplémentaires afin de mieux prendre en compte les victimes, mais également améliorer la formation des policiers par rapport à la gestion des phénomènes de violence.

Fidéliser des agents expérimentés

Les règles afférentes aux mutations ont pour conséquence que les fonctionnaires les moins expérimentés sont affectés aux postes les plus difficiles.

Pour mettre fin à ce cycle permanent d'affectations de « sortie d'école », une véritable stratégie de fidélisation des effectifs est à conduire. Elle comprend des mesures professionnelles, qui seront naturellement soumises à des discussions avec les organisations syndicales, et des mesures d'aide à la vie personnelle.

Objectif : Aménager les règles d'affectation, de recrutement et d'avancement

Plusieurs mesures seront discutées avec les organisations syndicales représentatives.

Un mode de recrutement déjà utilisé dans des administrations est envisagé : l'ouverture de concours nationaux à destination exclusivement francilienne. Les postulants seront affectés en région parisienne pour une durée étendue (8 à 10 ans).

Parallèlement, une durée d'affectation minimale dans le département du premier poste, et non dans le SGAP qui ouvre trop de possibilités de départ, sera étudiée.

Enfin, pour les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application exerçant dans les secteurs difficiles, sera prévue la possibilité d'une promotion au grade supérieur par une reconnaissance de l'expérience professionnelle, sous conditions d'ancienneté.

Objectif : Accroître l'effort entrepris en faveur de la vie quotidienne des fonctionnaires

Une aide accrue sera apportée aux gradés et gardiens de sécurité publique dans des départements sensibles. Elle concernera surtout le logement, avec l'augmentation des divers parcs disponibles, et les places en crèche, y compris dans le secteur privé, mais aussi, piste nouvelle, l'emploi contractuel des conjoints dans des postes administratifs.

En effet, pour faciliter la recherche d'emploi par les conjoints dans les zones difficiles, des postes seront réservés dans les services à du recrutement contractuel qui leur sera offert au premier chef.

Objectif : Développer le dispositif des citoyens volontaires de la police nationale

Limité à 26 sites expérimentaux, il sera généralisé à tout le territoire. Orienté résolument vers l'amélioration de la relation police-population, les volontaires devront être indemnisés afin de stimuler les candidatures de toutes origines mais aussi de fixer des vacances d'une durée suffisante pour une action efficace.

Qu'il s'agisse du renforcement du lien police-population ou de l'amélioration de la réponse opérationnelle, les objectifs poursuivis pour renforcer la qualité de vie dans les quartiers ne seront atteints qu'avec des effectifs parfaitement formés et au comportement exemplaire. C'est pourquoi la formation initiale et continue sera renforcée dans les domaines du comportement, du discernement et de la déontologie, avec une implication permanente des divers niveaux de la chaîne hiérarchique.

Programme d'action triennal du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Au-delà des actions spécifiques prévues dans le plan Espoir banlieues, à savoir le contrat d'autonomie, l'engagement national des grandes entreprises en faveur de l'emploi des jeunes des quartiers, l'aide à la création d'entreprise et les dispositifs « 2^e chance », le programme de travail triennal du ministère de l'Emploi permettra d'amplifier l'ensemble des actions en faveur de l'emploi pour les habitants des quartiers.

Le renforcement de l'action en direction des demandeurs d'emploi des quartiers grâce à la création du nouvel opérateur unique

L'ANPE mène d'ores et déjà des actions fortes en direction des demandeurs d'emploi des quartiers. D'une part, elle dispose d'une présence réelle (239 agences locales pour l'emploi desservant une ZUS sur 828 ALE, dont 86 agences situées au cœur des ZUS, et 7 732 agents affectés dans les agences desservant une ZUS, dont 2 708 agents au cœur des ZUS), avec 400 postes supplémentaires redéployés en 2007 vers les agences desservant une ZUS. D'autre part, elle met en œuvre une politique RH volontariste (revalorisation en novembre 2006 à hauteur de 50 % de la prime liée à l'affectation dans une unité desservant une ZUS, doublement de la dotation complémentaire spécifique pour les ZUS, de la prime variable liée à la manière de servir, fin 2006). Enfin, elle a développé un large éventail d'actions : prestations adaptées (création de l'évaluation en milieu de travail « Jeunes ZUS », mise en œuvre de la prestation « Objectif placement »), forums de recrutement, agence 3D pour les jeunes diplômés des quartiers... pour permettre aux jeunes de retrouver un emploi durable, tout en sensibilisant les entreprises à lutter contre les discriminations.

Néanmoins, le taux de chômage reste élevé dans certains quartiers.

Objectif : La problématique de l'emploi dans les banlieues sera prise en compte de façon explicite dans la future convention tripartite État – Unedic – Nouvel opérateur tant dans l'adaptation de l'offre de service du nouvel opérateur (renforcement de l'accompagnement, référent unique...), que dans la réorganisation du réseau.

Il sera notamment tenu compte de la nécessité de disposer de certains services de proximité dans les quartiers (plateformes de vocation, plate-formes d'accompagnement de type « Cap vers l'entreprise »...). Les appels d'offres du nouvel opérateur en vue du recours aux opérateurs privés de placement prendront également en compte ce public.

Calendrier : Le CIV de la fin de l'année 2008 présentera les engagements qui seront pris dans ce cadre et chacun des CIV suivants dressera le bilan d'avancement de leur mise en œuvre.

Une meilleure orientation de la formation professionnelle vers les territoires et les personnes en ayant le plus besoin

La réforme de la formation professionnelle constitue un des axes essentiels de réforme de nos politiques publiques. En lançant le processus de réforme de la formation professionnelle, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a eu l'occasion de présenter les grands axes ou priorités d'une réforme, notamment :

- mieux qualifier professionnellement ceux qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, les demandeurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, tout en continuant à faire bénéficier les salariés les plus performants d'actions de formation, gage de compétitivité des entreprises ;

- mieux assurer que les actions de formation d'adaptation ou de mobilité soient en cohérence avec les besoins de l'économie et des territoires.

La réforme de la formation professionnelle doit ainsi permettre de mieux orienter les fonds de la formation vers les territoires et les personnes qui en ont le plus besoin. Cette réforme participera donc à la réalisation des objectifs poursuivis par la politique de la ville, notamment l'amélioration des conditions d'accès et le maintien en emploi dans les banlieues.

Objectif : Un groupe de travail État/Régions/partenaires sociaux s'est mis en place début avril 2008 avec l'objectif d'étudier les voies et moyens des réformes à conduire et de formuler des préconisations en termes de méthode et de calendrier pour la réforme.

Calendrier : Ses conclusions seront rendues avant la fin du mois de juin et présentées devant le CNV. Des négociations entre partenaires sociaux devraient se dérouler au second semestre. L'objectif est celui d'une loi pour la fin de l'année.

Le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique dans les quartiers

L'opération de dynamisation des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) permettra d'objectiver les besoins en offre d'insertion des ZUS.

Par une circulaire en date du 26 janvier 2007, il a été demandé aux préfets, en lien avec les présidents des conseils généraux, de conduire un diagnostic stratégique partagé de l'offre d'insertion dans le département. Cette opération en cours fournira les données nécessaires au développement d'outils de pilotage de l'IAE mis à la disposition des CDIAE. Les principales conclusions de ces diagnostics viendront alimenter des plans départementaux de développement et de consolidation de l'offre, d'un point de vue géographique, quantitatif et qualitatif. Ces plans stratégiques devront être finalisés avant la fin de l'année 2008 et seront le support des assises nationales des CDIAE qui se tiendront à Bercy en décembre 2008.

Objectif : Alors qu'il n'existe pas actuellement de statistiques sur l'activité des SIAE au sein des ZUS (et sur la proportion des publics en insertion issus de ces zones), cette démarche permettra donc de dresser un état des lieux de l'offre déjà existante dans ces quartiers et d'objectiver les besoins supplémentaires.

La DGEFP fournira également aux DDTEFP les documents méthodologiques (convention type et doctrine) pour un renforcement des logiques de performance, associés aux financements des structures. L'instruction d'accompagnement précisera la nécessité d'intégrer des objectifs en matière d'accueil de publics prioritaires, notamment d'habitants issus des ZUS.

La rénovation des modalités de financement qui sera mise en œuvre au cours de l'année 2009, assise sur une aide aux postes modulable en fonction des publics et de la situation de la structure, devrait offrir un outil aux DDTEFP pour favoriser l'accueil des habitants issus de ZUS en associant à ces objectifs des moyens financiers supplémentaires.

Des objectifs de création de structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) seront fixés dans les ZUS.

Dans les départements comportant plusieurs ZUS, ces plans stratégiques de développement de l'IAE mettront l'accent sur la création de SIAE dans les ZUS avec un double objectif :

- Accueillir dans ces nouvelles structures une proportion importante d'habitants issus de ZUS, en réglant les problèmes de mobilité qui constituent souvent une difficulté spécifique pour ces publics ;
- Contribuer au développement économique des ZUS par la création d'activité.

Objectif : Il sera donc fixé un objectif de rééquilibrage de l'offre d'insertion en ZUS. Cette opération sera accompagnée d'un plan de développement des EI en ZUS, avec une programmation spécifique des postes dans ce cadre.

Calendrier : Le CIV de la fin de l'année 2008 présentera le détail des engagements qui seront pris pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique dans les quartiers et chacun des CIV suivants dressera le bilan d'avancement de leur mise en œuvre.

Programme d'action triennal du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Prévenir les phénomènes de ségrégation urbaine

Constat : Afin de prévenir les phénomènes de ségrégation urbaine, il est nécessaire de favoriser le logement diffus des populations en difficulté, notamment d'origine étrangère.

Objectif : Empêcher la constitution de ghettos dans certains immeubles ou ensembles.

Décision : Un projet de « charte pour favoriser l'intégration par le logement et prévenir les phénomènes de ségrégation urbaine » a été initié par les ministères chargés du Logement et de l'Intégration. Il doit associer l'État, les bailleur sociaux (USH), le 1 % logement (UESL) et l'AMF.

Une circulaire conjointe du ministre de l'Intégration et du ministre chargé du Logement orientera l'action des préfets pour éviter les concentrations territoriales de populations cumulant difficultés économiques et sociales :

- en procédant à un diagnostic partagé avec les bailleurs sociaux et les élus locaux de l'existence de situations de concentration territoriale de populations en difficulté économique et sociale, notamment étrangère, et de veiller à sa prise en compte dans les plans départementaux pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les plans locaux de l'habitat (PLH) ;
- en prenant appui, pour diminuer ce phénomène, sur les politiques et procédures dans le champ du logement : plan de relogement dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, plans départementaux de lutte contre l'habitat indigne ou contre les « marchands de sommeil », plans de sauvegarde de copropriétés dégradées, etc. ;
- en évitant que ces ghettos ne se renforcent ou ne réapparaissent, en particulier à travers l'attribution de logements sociaux (rôle central du contingent préfectoral).

Politique d'accès à l'emploi des étrangers primo-arrivants, en particulier les bénéficiaires du regroupement familial, dans les secteurs en tension

Constat : Les étrangers signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) peuvent rencontrer de nombreux obstacles dans leur insertion professionnelle, trouvent souvent des emplois qui ne correspondent pas à leurs qualifications et fréquemment dans des métiers éloignés de leur formation ou de leur expérience dans le pays d'origine. Dans le même temps, beaucoup d'entreprises, par exemple dans le secteur des services à la personne, n'arrivent pas à pourvoir des emplois disponibles, alors qu'elles sont en mesure d'offrir des postes variés et des possibilités de carrière intéressantes. Dans ces métiers, plusieurs dizaines de milliers d'emplois sont ou seront à pourvoir dans les prochaines années. Il s'agit donc de mieux orienter les demandeurs d'emploi signataires du CAI vers ces métiers et de raccourcir les délais d'accès à l'emploi en mobilisant les représentants de cette branche, avec l'appui de l'ANAEM, de l'ACSé et de l'ANPE.

Objectif : Conclusion d'accords cadres avec les organisations représentant les employeurs, ainsi que l'agence nationale des services à la personne et le service public de l'emploi, pour articuler le bilan de compétences prévu dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et la mise à l'emploi des personnes concernées (embauche directe, formation préparatoire).

Programme d'action triennal du ministère de la Justice

Développer les points d'accès au droit

Constat : L'institution judiciaire doit être présente dans des lieux où les besoins en matière d'accès au droit et à la justice sont les plus criants. Les maisons de justice et du droit, puis les points d'accès au droit, ont été mis en place pour faire face aux nouvelles demandes des citoyens et rendre plus visible l'action de la justice.

Dans le souci de permettre aux personnes les plus démunies d'avoir accès au droit et à la justice, l'institution judiciaire a développé depuis le début des années 1990 un réseau judiciaire de proximité constitué à ce jour de 123 maisons de la justice et du droit (MJD) et 800 points d'accès au droit (PAD).

Ces dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, les professions juridiques et le mouvement associatif.

Objectif : Compléter le réseau des PAD dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les trois prochaines années.

30 PAD supplémentaires sont nécessaires pour assurer l'accueil et l'information du public dans ces sites.

Indicateurs : Nombre de PAD créés chaque année

Développer l'accès au contrat Civis

Constat : Les personnes adultes sous main de justice comme les mineurs bénéficiant de mesures judiciaires rencontrent de graves difficultés dans leur insertion économique et sociale. Ils présentent de graves lacunes dans leur parcours scolaire et ont rencontré d'importantes difficultés dans leur parcours de formation professionnelle.

Une première expérience, menée depuis 2006 dans les six départements dotés d'un préfet à l'égalité des chances, a permis de mettre en place 300 Civis par département pour des personnes condamnées à des peines de moins de un an de prison d'une part, ainsi que 30 Civis par département prioritaire pour des mineurs pris en charge par la PJJ.

Objectif : Faire bénéficier les jeunes de 16 à 25 ans pris en charge par l'institution judiciaire d'une insertion professionnelle adaptée en développant le Civis sur l'ensemble du territoire, afin que :

- 5 000 personnes relevant des services pénitentiaires puissent en bénéficier annuellement. Cette cible annuelle de 5 000 Civis pourra être ajustée pour les exercices 2010 et 2011, lorsque les résultats de l'évaluation de l'expérimentation (laquelle doit durer trois ans, selon la circulaire) en cours dans chacun des six départements pilotes seront connus et définitifs.
- 1 000 mineurs relevant des services de la PJJ puissent en bénéficier annuellement.
- 50 % de cet effectif sera issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cependant, le lieu de l'établissement pénitentiaire ne coïncidant pas forcément avec le quartier prioritaire, l'application de ce pourcentage devra être nuancé pour les services pénitentiaires.

Ouvrir des classes préparatoires intégrées dans les écoles du ministère de la Justice

Constat : L'égalité des chances est une valeur de la justice. L'origine sociale ne doit pas être un frein à l'ouverture aux différents métiers de la justice.

Les classes préparatoires représentent l'occasion pour des personnes remplissant les conditions d'accès aux concours, mais n'ayant pas la possibilité matérielle de s'y préparer, de bénéficier d'une formation spécifique.

Objectif : Donner une chance aux étudiants les plus modestes issus des quartiers en difficulté, en ouvrant des classes préparatoires aux concours d'entrée des écoles du ministère de la Justice (CNFPJJ, ENAP, école des greffes, ENM). Diversifier l'origine sociale des magistrats et des fonctionnaires du ministère de la Justice.

Nombre d'étudiants concernés : 71 pour l'année 2008 ; de 10 à 20 % pour les années suivantes.

Développer le parrainage des mineurs par la PJJ

Constat : Les mineurs pris en charge par les services de la PJJ rencontrent des difficultés particulières pour mener à bien leur intégration dans le monde du travail. Ces difficultés tiennent à leur parcours scolaire incomplet et leur démarche de formation instable, mais aussi à leur isolement social.

La mesure qui consiste à faire parrainer un mineur relevant de la PJJ par un chef ou un cadre d'entreprise vise à soutenir l'insertion du jeune dans un poste de travail jusqu'au moment où sa démarche professionnelle ou de formation est aboutie.

Ce programme a fait l'objet d'un développement spécifique dans les départements « égalité des chances » depuis le CIV de 2006.

À ce jour, 846 conventions sont signées, 1 000 sont prévues pour le 31 décembre 2008.

Objectif : Étendre et renforcer le dispositif à 1 500 conventions signées par an pour les trois prochaines années. Au moins 50 % des conventions concerneront des mineurs issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Programme d'action triennal du ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité

Le développement de la garde d'enfants

Les quartiers en difficulté présentent des caractéristiques communes :

- Ce sont des territoires où la jeunesse est fortement représentée : 10 % des enfants de France vivent en ZUS.
- Les familles nombreuses de six enfants et plus sont près de trois fois plus fréquentes en ZUS qu'ailleurs en France (6,5 % en ZUS contre 2,4 % en moyenne nationale)
- Les familles mono-parentales représentent 15% des ménages qui résident en ZUS, contre 8 % en moyenne en France ; 90% d'entre elles sont des femmes et plutôt jeunes.

Ces familles ont des besoins spécifiques en mode de garde, non couverts par les structures d'accueil traditionnelles (crèches et haltes-garderies, assistants maternels), en raison du type d'emplois qu'elles occupent, en particulier l'exercice en horaires décalés.

D'autre part, le taux d'activité des femmes est de 10 points inférieur en ZUS à ce qu'il est en moyenne ailleurs en France. Ces quartiers accueillent une population importante de femmes à la recherche d'emploi, dont certaines pourraient assurer la garde des enfants et, de fait, parfois le font sans être déclarées en tant que telles ; ces femmes pourraient s'engager dans une démarche de formation et d'insertion professionnelle dans le secteur de la garde d'enfants et dans celui des services à la personne.

La garde d'enfants à domicile, par exemple, est une réponse tout à fait adaptée à ces besoins de garde spécifiques.

Plusieurs initiatives locales ont ainsi été identifiées, qui ont mis en place des services spécifiques de garde d'enfants en complément des modes d'accueil traditionnels (modes d'accueil des enfants de moins de six ans) et de l'accueil scolaire ou périscolaire. Ces initiatives méritent d'être soutenues et amplifiées.

Objectifs : Lancement d'expérimentations de gardes d'enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers populaires, contribuant par ailleurs à favoriser la création d'emplois de services à la personne.

Les projets expérimentaux susceptibles d'être soutenus devront répondre à un triple objectif :

- apporter une solution adaptée à des besoins spécifiques de garde d'enfants dans le quartier, non couverts par les modes d'accueil traditionnels ;
- permettre à des habitants du quartier d'accéder à une formation et à des emplois pérennes dans le champ de la garde d'enfants ;
- favoriser le développement d'une dynamique d'emploi.

Pour la création d'entreprises par les femmes

Seulement 30 % des créateurs d'entreprise en France sont des femmes.

Les femmes qui créent leur entreprise sont souvent moins formées que les hommes aux techniques de gestion et de finances, conséquence d'une formation initiale trop ciblée sur les filières généralistes, et sont également moins expérimentées. Elles investissent moins d'argent, au démarrage que leurs homologues masculins, ce qui est pourtant un facteur de pérennité des entreprises. Enfin, les stéréotypes concernant les rôles sociaux des femmes et des hommes sont autant d'obstacles pour les porteuses de projet vis-à-vis de leurs différents interlocuteurs et notamment vis-à-vis des banques. Ainsi, le taux de refus par les banques des demandes de prêt des femmes serait de 30 % supérieur à celui des hommes.

Enfin, il existe des obstacles particuliers à la création d'entreprise dans les banlieues : l'information sur les possibilités et les moyens de créer ou reprendre une entreprise y est beaucoup moins relayée que sur le reste du territoire. Les structures d'accompagnement à la création y sont peu présentes. La pénurie de locaux d'activité y est forte et les conditions de bail rendent ceux-ci difficilement accessibles. Leurs habitants ont plus de difficultés à obtenir un crédit ou une offre bancaire pour mettre en œuvre leurs projets.

Objectifs

- Favoriser la création et la reprise d'entreprise par les femmes de banlieue.
- Promouvoir et sensibiliser sur l'entrepreneuriat des femmes en banlieue, en partenariat avec les partenaires traditionnels de la création d'entreprise (Caisse des dépôts, associations...)
- Renforcer l'ancrage des réseaux traditionnels d'accompagnement à la création d'entreprise dans les banlieues, à l'image de la démarche volontariste de France Initiative qui accorde une attention particulière aux porteuses de projets, et aux jeunes créateurs et créatrices.
- La poursuite de la mise en œuvre des maisons de la création d'entreprise dans les quartiers en difficulté doit également être l'occasion d'intégrer, dans les objectifs du projet, un objectif de mixité.
- Développer les actions dont l'objectif est de passer d'une activité informelle à une réelle création d'entreprise.
- Renforcer la territorialisation du Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (accord-cadre SDFE-CDC), afin de mieux répondre aux besoins des femmes créatrices d'entreprise.
- Sensibiliser les services d'amorçage de projets ou de business angels (notamment Business Angels des Cités, qui investit dans le capital de TPE et PME en phase de création, de post-crétion ou de développement en banlieue) sur la création et la reprise d'entreprise par les femmes.

L'éducation au respect

L'étude comparative effectuée entre 1995 et 2005 auprès des élèves de CM et de 3^e par le ministère de l'Éducation nationale, intitulée « Les attitudes à l'égard de la vie en société des élèves de fin d'école de fin de collège », montre que les élèves de 2005 semblent moins respectueux de la loi, disent prendre certaines libertés avec les règles et qu'ils appliquent la loi, donc les règles, lorsque cela les intéresse.

Cette ambiance vis-à-vis de la loi est d'autant plus préoccupante compte-tenu de la détérioration constatée dans les rapports entre les filles et les garçons en matière de respect. Les jeunes garçons sont de plus en plus nombreux à considérer que les filles doivent leur obéir.

De même, certains stéréotypes s'aggravent. Nombreux sont les garçons qui s'interrogent sur l'utilité pour les filles de poursuivre des études. À quoi ces études peuvent-elles servir dès lors que les filles savent lire et compter pour satisfaire aux tâches ménagères ?

Ce manque de respect s'accompagne souvent de diverses formes de violence (harcèlement, violences verbales ou physiques) que subissent les jeunes filles qui elles-mêmes, en réaction, deviennent de plus en plus violentes, parfois plus que les garçons.

Objectifs

- Lancement d'actions de sensibilisation par le service des droits des femmes avec des établissements scolaires et leurs enseignants pour sensibiliser les élèves à l'égalité entre les garçons et les filles et au respect des filles par les garçons.
- Actions également ciblées sur les familles et les organismes susceptibles d'intervenir auprès des garçons, des filles et de leurs familles.

Programme d'action triennal du ministère de l'Éducation nationale

Constat : en plus des dispositifs spécifiques mis en œuvre dans le cadre d'Espoir banlieues, l'Éducation nationale fait du traitement de la sortie des jeunes sans qualification un objectif prioritaire. Le traitement de l'absentéisme, qui est la cause directe du phénomène précédent, revêt donc une importance particulière, notamment au sein des quartiers classés en politique de la ville.

Objectifs : La réduction du décrochage en cours de scolarité doit constituer une priorité et mobiliser les services rectoraux et académiques en lien avec les autres services de l'État concernés, les collectivités territoriales et le secteur associatif.

La cible de cette mobilisation concerne les élèves de plus de 16 ans scolarisés en filière professionnelle, groupe parmi lequel ce phénomène est le plus aigu, mais également les décrocheurs du collège.

Axes

- L'Éducation nationale réalisera un repérage individuel des élèves déscolarisés par l'utilisation de ses moyens informatiques d'enquête, de gestion et de suivi.

Par ailleurs, une étude sera menée sur l'interface possible de ces divers logiciels avec ceux des missions locales.

- Le préfet, en partenariat avec l'Inspecteur d'académie et toute autre autorité concernée, établira un diagnostic de la situation des sites en politique de la ville en vue de repérer les carences géographiques et/ou thématiques pour le traitement du décrochage scolaire dans les quartiers.
- Au vu de ce diagnostic, des procédures de suivi des jeunes décrocheurs seront établies dans le cadre d'une convention associant notamment la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale et les missions locales. Ces modalités bénéficieront d'un financement prioritaire sur les crédits « politique de la ville » et au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Les instances de concertation idoines veilleront à la mise en œuvre et au suivi des actions engagées.

- Une circulaire interministérielle sur le traitement des absences et de l'absentéisme, prenant en compte les innovations de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, sera diffusée avant la rentrée scolaire de septembre 2008.
- La mobilisation des dispositifs de la deuxième chance sera étendue. Cela concerne les mesures du plan Espoir banlieues, Écoles de la 2^e chance (E2C) et établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe), le « parcours animation sport » du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, mais également d'autres dispositifs de droit commun, notamment les dispositifs relais.
- Dans les quartiers les plus concernés par les décrochages sera constitué un « vivier » de personnes susceptibles d'assurer la fonction de tuteur des jeunes ayant déjà décroché ou susceptibles de le faire. Ces tuteurs bénéficieront d'une formation.

- Les liens de l'école avec le monde du travail seront renforcés : développement de la découverte professionnelle, mise en place de banques de stages (mesures du plan Espoir banlieues), création de plate-formes d'information pour une orientation choisie (dispositions à faire figurer prioritairement dans la nouvelle générations des CUCS), et dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
- Un portail Internet, ouvert au niveau national, permettra la mise en place d'actions de communication grand public sur la prévention et la lutte contre les effets du décrochage scolaire. Ce site ouvert au niveau national permettra la mise en place d'actions de communication et donnera accès à des informations aux parents, aux tuteurs, aux acteurs de terrain (intervenants et décideurs) et aux jeunes eux-mêmes.
- Les délégués du préfet seront mobilisés, dès leur entrée en fonction, sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire.

Indicateurs

- Élaborer et diffuser une méthode statistique de mesure du décrochage scolaire qui s'appuiera sur les diagnostics locaux menés par les préfets.
- Réduire d'au moins 10 % par an le nombre de décrocheurs issus des quartiers prioritaires dans chaque département.
- Augmenter d'au moins 10 % par an le nombre de décrocheurs ayant reçu une solution d'orientation positive avant la fin de l'année scolaire dans chaque département.

Renforcer l'accompagnement éducatif des écoles élémentaires en éducation prioritaire

Constat : Les difficultés scolaires rencontrées par les élèves, appelés par le président de la République les « orphelins de 16 heures », pourraient être atténuées par un soutien individuel ou en petits groupes dans divers domaines, scolaires, artistiques ou culturels.

Les jeunes enfants à leur sortie de l'école doivent souvent patienter seuls chez eux ou dans des conditions d'accueil ne leur permettant pas toujours d'effectuer leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Axes

- Proposer, comme aux collégiens cette année, aux élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, un accueil éducatif d'une durée indicative de 2 heures par jour, après les cours, quatre jours par semaine.
- Offrir dans ce cadre péri-scolaire une aide aux devoirs, des pratiques artistiques, culturelles et sportives aux élèves volontaires.
- Travailler en lien étroit avec les partenaires pour assurer la réussite de la mise en place du dispositif, notamment avec les autres services départementaux de l'État, les collectivités locales et les associations pour assurer la complémentarité entre les différents dispositifs de prise en charge des élèves hors temps scolaire.

Indicateurs

- Taux d'écoles classées en éducation prioritaire ayant organisé un accompagnement éducatif (cible 100 % à la rentrée 2009).
- Mesurer, dans une perspective pluriannuelle (> 2011) et dans les écoles en éducation prioritaire, une réduction significative du nombre d'élèves présentant une année de retard en fin de CM2.

Renforcer l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles

Constat : Voie d'excellence qui ne résume pas aux établissements prestigieux de la capitale ou des grandes métropoles régionales, les classes préparatoires aux grandes écoles constituent de fait un vecteur de réussite important pour les élèves à l'issue du baccalauréat.

Aujourd'hui, des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) présentent des places vacantes tandis que de nombreux lycées – près de 400 – n'y présentent aucun dossier d'admission. On note parmi ces établissements une forte proportion parmi eux accueillant des élèves issus des quartiers classés en politique de la ville.

Objectifs

- Réussir l'ouverture des classes préparatoires aux grandes écoles pour relancer l'ascenseur social et, in fine, renouveler les élites.
- Donner les moyens aux élèves d'oser l'excellence afin de lutter vigoureusement contre les phénomènes d'autocensure qui empêchent les meilleurs d'entre-eux d'accéder à des parcours de réussite prestigieux.
- Renforcer l'égalité des chances par la recherche d'une plus grande mixité sociale dans ces filières spécifiques.

Axes

- Augmenter dans chaque lycée général et technique (LGT), la proportion d'élèves de terminale accédant aux CPGE, notamment les élèves méritants, boursiers et/ou issus d'éducation prioritaire ou de zones urbaines sensibles.
- Identifier les établissements qui n'ont pas atteint les 5 % d'élèves de terminales générales et technologiques ayant déposé un dossier d'inscription pour une CPGE pour la rentrée 2008 et les mobiliser en retour.
- Mettre en place un accompagnement social en aidant les élèves à trouver des réponses à leurs questions concrètes, en particulier financières (frais d'inscription et de déplacements).
- Développer le « tutorat » qui est essentiel pour accroître l'ambition scolaire des lycéens des quartiers et également pour qu'ils réussissent dans une formation d'enseignement supérieur notamment en CPGE, frais de scolarité, hébergement... par une forte mobilisation des lycées (fonds sociaux) et d'organismes comme le CROUS.

Indicateurs

- À partir des constats établis en 2007, rechercher une hausse à la fois des élèves issus de PCS défavorisées comme de la proportion de filles inscrites, avec une cible pluriannuelle (échéance 2010) de 30 % de boursiers au sein des CPGE.
- Dans le projet annuel de performance 2009, créer un nouvel indicateur mesurant la part des élèves des PCS défavorisées en 1^{re} et en 2^e années de CPGE.

Renforcer le soutien des lycéens en dehors des cours, préparer le lycée de demain

Constat : Les crises récurrentes du lycée, depuis plusieurs années, manifestent à la fois l'inquiétude des élèves devant leur avenir comme leur insatisfaction quant aux conditions de travail qu'ils reçoivent dans ce cadre actuel.

Par ailleurs, la réussite du lycée est médiocre, comparée à celle des pays européens, notamment si on la confronte à l'importance des moyens matériels mis au service de ce niveau d'enseignement.

Objectifs

- Proposer aux élèves un lycée plus efficace en leur offrant de meilleures conditions de travail, un accompagnement plus personnalisé et une meilleure préparation à la poursuite d'études supérieures.

- En complément des enseignements, apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins, afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus, notamment en lycée professionnel.
- Préparer, à travers cette offre éducative nouvelle, la première étape de la rénovation du lycée condition première de son efficacité future.

Axes

- Installer un dispositif expérimental de réussite scolaire en lycée au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans 200 lycées d'enseignement général et technologiques ou professionnels sur l'ensemble des académies y compris dans les DOM.
- Organiser cet accompagnement à raison de quatre heures par semaine tout au long de l'année scolaire et durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.
- Faire reposer l'encadrement du dispositif sur des enseignants volontaires, des étudiants de deuxième année de master, tout particulièrement ceux se destinant aux métiers de l'enseignement, des assistants d'éducation.

Indicateurs

- 100 % des 200 lycées devront avoir installé ce dispositif durant l'année scolaire et les périodes de congé scolaire durant l'année scolaire 2008-2009.
- Les indicateurs spécifiques à ces établissements, notamment la réussite aux examens, devront, dans une perspective triennale, présenter une amélioration sensible des taux d'obtention des baccalauréats professionnels et généraux et des BEP.

Programme d'action triennal du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

L'ouverture sociale des filières sélectives par l'atteinte de l'objectif de 30 % de boursiers dans les classes préparatoires d'ici à trois ans.

Le taux de boursiers en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) est de 22 % alors qu'il est de 33 % à l'université. L'objectif est de le porter en trois ans en CPGE à 30 %, soit à 12 600 boursiers de l'enseignement supérieur en première année, contre 8 400 actuellement.

La réalisation de cet objectif doit se traduire chaque année par la candidature en CPGE de 1 500 boursiers de l'enseignement scolaire de plus que l'année précédente :

- en apportant aux élèves une information complète sur l'offre de formation ;
- en élargissant la base du recrutement par une action ciblée en direction des lycées en retard d'appétence ;
- en mobilisant les places vacantes et en portant l'effectif de première année à 42 000 étudiants afin d'accueillir les nouveaux talents ;
- en mettant en place une politique d'accompagnement personnalisé qui sécurise les parcours de ces étudiants et leur ouvre la voie à des études longues ;
- en développant le tutorat des lycéens par des étudiants des grandes écoles, des écoles d'ingénieurs, des universités.

Indicateurs

- Taux de boursiers en CPGE, aux plans national, académique et départemental.
- Mention par lycée des quartiers prioritaires du nombre d'élèves ayant candidaté en CPGE ; du nombre d'offres positives dans la liste des vœux ; du nombre d'élèves admis ; du nombre de boursiers concernés.

La constitution de viviers d'excellence par la création de « cordées de la réussite » entre les établissements de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement secondaire. Chacun des lycées des 215 quartiers prioritaires devra appartenir à une cordée dans les trois ans qui viennent.

Les cordées instituent un partenariat entre un établissement de l'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires), d'une part, et des lycées sources issus de ces quartiers, d'autre part. Elles ont pour objet d'accompagner les élèves qui en ont la motivation et les capacités sur le chemin des études longues et des parcours d'excellence.

De nombreuses expériences ont déjà été engagées dans les filières générales (ESSEC, HEC, Polytechnique, ESCP-EAP, ESC Troyes, Audencia Nantes, ENS Lyon, université Lyon 3, Strasbourg Université, EDRESUP en Haute-Normandie, URCA à Reims, INSA de Lyon...) comme dans les filières technologiques.

Les cordées seront labellisées et soutenues dans leurs actions avec la reconnaissance de l'investissement des étudiants dans les cordées.

Indicateur : Nombre de lycées des 215 quartiers prioritaires appartenant à une cordée de la réussite. L'objectif est de passer de 100 têtes de cordée à 300 en trois ans. Définir les moyens humains et financiers qui seront mobilisés pour développer cet axe dans une logique de partenariat et interministérielle (MEN – MESR, SEPV...)

Une nouvelle école de la deuxième chance en élargissant l'offre de formation au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Le DAEU constitue un outil majeur pour favoriser la reprise d'études des élèves qui, quelles qu'en aient été les raisons, ont quitté précocement le cursus scolaire. À ce titre, il est nécessaire d'accroître sensiblement le nombre d'inscrits à sa préparation (12 000 actuellement) et d'augmenter les taux de réussite (le ratio diplômés/inscrits est aujourd'hui de 40 %).

Dans cette perspective, les sept académies qui connaissent les taux les plus faibles de réussite au baccalauréat (Amiens, Lille, Rouen, Créteil, Martinique, Guadeloupe, Guyane) constituent la cible d'action prioritaire. Un effort particulier sera porté sur les onze universités qui, dans ces académies, assurent une préparation au DAEU, afin qu'elles :

- fassent mieux connaître cette formation, grâce à une communication adaptée ;
- renforcent l'encadrement pédagogique ;
- développent la formation à distance.

Indicateurs

- Nombre d'inscrits au DAEU
- Taux de réussite à l'examen

Programme d'action triennal du ministère de la Défense

Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC)

Présentation : Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) sont des bénévoles de la réserve citoyenne qui, dans leur vie professionnelle ou associative, agissent déjà en direction de la jeunesse. Ils fondent leur engagement sur l'intérêt de développer le sentiment de citoyenneté dans leurs quartiers d'origine et d'y impulser une dynamique utile aux jeunes et au pays.

Objectifs : Afin de développer l'action des RLJC, un échelon central de pilotage va être désigné en vue de coordonner l'action des RLJC sur le terrain et de leur apporter un soutien logistique adapté. Il sera assisté d'échelons locaux de coordination.

De nouvelles missions leur seront confiées, en soutien notamment de la réalisation du plan Égalité des chances du ministère.

Actuellement, 36 RLJC ont été agréés, 60 bénévoles ont déposé un dossier d'agrément. Il apparaît donc possible de porter le nombre de RLJC à 200 pour la fin 2011, en tenant compte de l'obligation de diversification géographique.

Les lycées militaires

Présentation : Les six lycées de la Défense apparaissent comme des structures pouvant participer efficacement au programme triennal. Ces lycées ont une double vocation : participer, par le biais des classes préparatoires, au recrutement des officiers dans les grandes écoles militaires ; offrir aux enfants de familles de militaires, d'agents du ministère de la Défense et de fonctionnaires titulaires de la fonction publique la possibilité d'y suivre leur scolarité.

L'action du ministère de la Défense consistera, pour la rentrée 2008, à :

- élargir les modalités d'accès des lycées de la Défense pour permettre à certains jeunes issus de milieux modestes de les intégrer (critère : être bénéficiaire d'une bourse de l'Éducation nationale) ;
- accueillir au titre d'expérimentation, des classes relais avec leur propre encadrement dans les lycées militaires afin d'insérer les jeunes des quartiers dans un processus de socialisation ;
- créer des classes tampon pour faire acquérir le niveau nécessaire à l'intégration des classes préparatoires aux grandes écoles.

Objectifs

- Élargir les modalités d'accès des lycées de la Défense : concerne 15 % des places.
- Classes relais : une classe par lycée de la Défense.
- Classes tampon : une classe par lycée de la Défense.

Le tutorat

Présentation : Le tutorat a pour objet de donner la possibilité aux jeunes présentant de réelles capacités scolaires mais qui, compte tenu de leur environnement familial ou social, n'auraient pas pu se présenter aux concours des grandes écoles dans de bonnes conditions de le faire avec des chances accrues de succès.

Cette préparation est basée sur un accompagnement renforcé des lycéens par des élèves officiers des grandes écoles militaires. Ce tutorat doit permettre aux lycéens de développer la qualité de leur expression orale et écrite, leur confiance en eux et leur connaissance du milieu universitaire et des débouchés professionnels possibles.

Objectifs

- 2008-2009 : 150 filleuls
- 2009-2010 : 300 filleuls
- 2010-2011 : 450 filleuls

Les cadets de la Défense

Présentation : Ce dispositif vise à faciliter la mixité sociale par les contacts entre jeunes de milieux différents et à disposer d'un réseau de jeunes portant témoignage par leur comportement et participant ainsi au lien armées-nation.

Les jeunes cadets se feront connaître dans leur collège par une sensibilisation menée en liaison avec les chefs d'établissement, ou directement dans les bureaux d'information et de recrutement des armées. Un grand souci de mixité sociale présidera à la sélection des jeunes.

Ils seront répartis en groupes d'une trentaine de personnes, rattachés à une unité d'active et encadrés par des réservistes. Les activités se répartiront en 14 séances, une demi-journée tous les quinze jours hors vacances scolaires, pour un volume global de 80 heures annuelles.

Des camps d'été de cinq jours complètent ce dispositif.

Visant à l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, le programme a pour base un travail sur les valeurs (affirmation et dépassement de soi, goût du travail...) qui alternera avec des activités sportives et ludiques axées sur la découverte de la Défense.

Objectifs

- 2008-2009 : 5 centres représentant 150 jeunes de 14 à 16 ans.
- 2009-2010 : 7 centres représentant 210 jeunes de 14 à 16 ans.
- 2010-2011 : 10 centres représentant 300 jeunes de 14 à 16 ans.

Programme d'action triennal du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative

Le plan triennal du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative propose d'orienter, à budget constant, trois des mesures participant de son action au profit des 215 quartiers concernés par le plan Espoir banlieues.

Financer des maisons de santé pluri-professionnelles

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'accès aux soins et de renforcement de l'offre de soins de premier recours menée par le ministère de la santé, une subvention de 50 000 euros est disponible pour 100 projets de développement ou de création de maisons de Santé pluri-professionnelles. Cette subvention, issue du FIQCS1, est destinée à financer des dépenses d'investissement qui peuvent être, à titre d'exemple, une prestation de conseil pour la formalisation du projet, des travaux ou un équipement informatique.

Objectif : Parmi ces 100 projets, 50 devront se situer dans des zones décrites comme défavorisées ou très défavorisées par le zonage national décliné en région par les missions régionales de santé. Un minimum de 30 devra se situer dans les 215 quartiers concernés par le plan Espoir banlieues (PEB).

Indicateur de résultat : Nombre de maisons de santé créées dans les 215 quartiers concernés par le PEB.

Calendrier : 10 maisons de santé créées à l'intérieur du périmètre des quartiers du PEB en rythme annuel.

Lutter contre les refus de soins

Un rapport du Fonds CMU confirme la réalité des refus de soins, notamment à l'encontre de patients aux revenus les plus modestes, liée au fait que la solvabilité de ces derniers impose une limitation dans les honoraires facturés.

Des dispositifs existants encadrent d'ores et déjà le refus de soins et les praticiens encourent des sanctions disciplinaires.

Objectif : Ils seront renforcés afin d'améliorer les signalements de refus de soins, de dissuader les refus de soins en renforçant les sanctions financières à l'égard des professionnels, et d'assurer un meilleur suivi des professionnels de santé pratiquant des refus de soins. Il sera notamment demandé aux caisses d'assurance maladie d'identifier les 5 % de professionnels de santé qui reçoivent le moins de bénéficiaires de la CMU-c afin d'engager avec eux un suivi spécifique.

Ces mesures de suivi, de contrôle et de sanction seront spécifiquement appliquées aux quartiers du plan Espoir banlieues afin de ramener, en trois ans, les pratiques de refus de soins dans ces quartiers au niveau des taux nationaux.

Indicateur de résultat : Nombre de déclarations aux services du ministère en charge de la Santé de refus de soins opposés aux habitants des 215 quartiers du PEB.

Calendrier : Les actions de communication se déroulent tout au long de l'année 2008. L'identification des 5 % de professionnels de santé qui reçoivent le moins de bénéficiaires de la CMU-c dans leur patientèle est actuellement en cours (année 2008).

Les mesures de renforcement des sanctions à l'égard des professionnels de santé pratiquant des refus de soins figureront dans le projet de loi présenté par la ministre en charge de la Santé en septembre prochain.

Mettre en œuvre des contrats locaux de santé publique (CLSP)

Les contrats locaux de santé publique, prolongements contractuels des ateliers santé ville (ASV), permettent de développer, dans les collectivités locales éligibles, des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires.

L'ensemble des partenaires – État (ministère, agences régionales de santé en projet, établissements), collectivités locales (conseils généraux, communes, établissements publics de coopération intercommunale), acteurs locaux de la santé (ASV, acteurs privés et libéraux), acteurs non institutionnels (associations de prévention) – désireux d'agir en partenariat dans le domaine de la santé publique convient d'un plan d'actions et d'un calendrier pour concourir à l'amélioration de la situation sanitaire de la population des quartiers populaires.

Ces CLSP sont intégrés au plan régional de santé publique (PRSP) et bénéficient d'une évaluation prioritaire de leurs demandes de financement.

Les agences régionales de santé devraient intégrer les groupes régionaux de santé publique (GRSP) et ainsi assurer le rôle d'attribution des financements relatifs à la mise en œuvre des PRSP.

Objectif : Les modifications importantes de l'organisation régionale rendent délicate la généralisation immédiate de cette mesure à l'ensemble des territoires concernés.

Il paraît réaliste d'expérimenter cette mesure, sur des sites pilotes proposés par les préfets parmi les communes et agglomérations en CUCS dotées d'un atelier santé ville (ASV) et comportant au moins un des 215 quartiers du PEB.

Les CLSP devront naturellement inclure prioritairement dans leurs objectifs les orientations proposées par le ministère en charge de la Santé. Ils seront élaborés à partir du diagnostic de la situation locale.

Indicateur de résultat : Nombre de CLSP signés, reposant sur un diagnostic partagé, disposant de moyens d'observation et comprenant un plan d'actions et un calendrier pour la mobilisation et la coordination des ressources sanitaires.

Programme d'action triennal du secrétariat d'État chargé de la Jeunesse, des sports et la Vie associative

Le plan d'actions triennal du secrétariat d'État aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie associative propose d'orienter, à budget constant, trois des mesures participant de son action au profit des 215 quartiers concernés par le plan Espoir banlieues (PEB).

Employer les crédits du Centre national pour le développement du sport en faveur de l'accès au sport des habitants des quartiers populaires

Constat : Dans les quartiers populaires classés en zone urbaine sensible (ZUS), le taux de détention d'une licence sportive est très largement inférieur à la moyenne nationale (10,2 % contre 24,9 %, source PAP 2008 de la mission Jeunesse, Sports et Vie associative).

Les raisons à l'origine de cet écart sont notamment :

- un ensemble de freins économiques, sociaux et culturels concernant en particulier les jeunes filles et les femmes ;
- un manque d'équipements sportifs ;
- le développement insuffisant du réseau des clubs sportifs dans ces quartiers.

Objectifs

- Pérenniser 60 % des 330 emplois sportifs qualifiés mis en place dans les quartiers populaires (dits « Emplois STAPS – quartiers »).
- Augmenter les subventions consacrées aux associations sportives actives dans les quartiers populaires, intervenant en particulier auprès des jeunes scolarisés en zone prioritaire.
- Aider à la construction, à la rénovation et à l'aménagement d'équipements sportifs de proximité au bénéfice des quartiers populaires.

Décisions : Dès 2008, 15 % des crédits du CNDS, au lieu de 7,4 % en 2007, seront spécifiquement consacrés à l'accès au sport des habitants des quartiers populaires.

Le taux de subvention des équipements sportifs situés dans les quartiers populaires sera doublé pour passer de 7,5 % à 15 %.

Le taux d'effort pour ces mesures sera maintenu jusqu'en 2011.

Indicateur de résultat : Part des crédits du CNDS consacrés spécifiquement aux quartiers populaires.

Inciter les fédérations sportives agréées à développer leur action dans les quartiers populaires

Constat : 8 % de la population nationale (4,7 millions d'habitants) vit dans les quartiers populaires éligibles à la politique de la ville. Près d'un tiers de ces habitants a moins de 20 ans. Le taux de détention d'une licence sportive est anormalement bas.

Objectifs

- Développer la pratique sportive dans les quartiers populaires.
- Soutenir les fédérations sportives dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan de développement en direction des quartiers populaires :
 - meilleure prise en compte des publics concernés ;
 - accompagnement des clubs ;
 - contribuer à l'insertion sociale des jeunes (action en cohérence avec les équipes éducatives et les familles).

Décisions : Inciter les fédérations sportives agréées à prendre en considération les habitants des quartiers populaires (objectifs annuels fixés dans le cadre de la négociation pour la mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectif).

Employer une partie des cadres techniques sportifs mis à la disposition des fédérations par l'État, au profit des opérations menées en direction des habitants des quartiers populaires éligibles à la politique de la ville.

Indicateurs de résultat

- Part des fédérations sportives agréées mettant en œuvre des opérations en direction des habitants des quartiers populaires éligibles à la politique de la ville.
- Taux de réalisation des objectifs définis pour l'emploi d'une partie des cadres techniques sportifs mis en place par l'État au sein des fédérations, au profit de l'accès au sport des habitants des quartiers populaires éligibles à la politique de la ville.

Accompagner les associations présentes dans les 215 quartiers concernés par le PEB

Constat :

Les associations sportives, de loisirs et culturelles des quartiers populaires sont quelquefois isolées et manquent d'accès aux pôles d'expertise capables de leur apporter des facilitations et des possibilités de renouvellement ou d'innovation.

Le ministère dispose d'ores et déjà de son réseau déconcentré et du pôle ressources national « sport – éducation – insertion » pour contrecarrer cette réalité.

Objectifs

- Connaître et suivre le tissu associatif des 215 quartiers du PEB.
- Développer le partenariat avec les centres ressources mis en place par la DIV.
- Rompre l'isolement des associations des 215 quartiers du PEB.
- Mettre en place un label pour distinguer les initiatives créatrices de lien social.

Décisions et orientation

Mobiliser le réseau déconcentré pour le recueil et la diffusion des bonnes pratiques.

Favoriser la formation des bénévoles qui œuvrent au sein des associations dans les quartiers populaires, en vue d'accroître la professionnalisation des associations.

Proposer à tous les acteurs locaux non institutionnels un accès à l'expertise réunie au pôle ressources national « sport – éducation – insertion » avec l'aide des services déconcentrés.

Les associations qui animent les quartiers populaires, avec le concours, le cas échéant, des services municipaux concernés, méritent tout particulièrement de bénéficier de l'expertise réunie par Jeunesse et Sports, et de se voir reconnaître par l'attribution d'un label.

Indicateurs de résultat

Nombre de labels accordés à des acteurs agissant pour la qualité de la vie des habitants au sein des 215 quartiers du PEB (indicateur de situation appréciable en tendance).

Part des 215 quartiers du PEB à l'intérieur desquels les acteurs institutionnels et non institutionnels qui œuvrent pour la qualité de la vie des habitants ont bénéficié de l'expertise du pôle ressources national « sport – éducation – insertion » (soit directement par le PRN, soit par le service déconcentré Jeunesse et Sports).

Calendrier

- Rédaction du cahier des charges du label : 3^e trimestre 2008.
- Constitution d'un groupe de pilotage national chargé de l'attribution et de la préservation du label : 2nd semestre 2008.
- Recensement des associations des 215 quartiers du PEB : 3^e trimestre 2008.
- Elaboration du programme de contact, d'information et, pour les associations de jeunesse et de loisirs, d'accompagnement : 4^e trimestre 2008.
- Mise en œuvre du programme : de fin 2008 à début 2011.
- Attribution des labels : annuellement à partir de 2009.

Programme d'action triennal du ministère du Logement et de la Ville

Amélioration de la qualité du service rendu aux locataires

Objectif : Partant du constat de manquements souvent relevés dans les quartiers en matière d'entretien et de qualité de service, le président de la République, dans son discours du 8 février 2008, a demandé que « la qualité du service rendu par les bailleurs aux habitants soit évaluée et qu'elle conditionne le maintien des avantages dont ils bénéficient ».

Orientation : Signer avec chaque bailleur social présent dans les quartiers une « convention d'utilité sociale » comprenant des engagements en matière de qualité de service aux habitants.

>> Expérimenter puis rendre obligatoire la signature d'une convention d'utilité sociale à compter de 2010 (projet de loi logement)

Dans chaque organisme, un plan d'action est défini à partir des conclusions des enquêtes de satisfaction et des audits de diagnostic menés dans le cadre du protocole État-Union sociale pour l'habitat (USH) de décembre 2004.

Un accord sera conclu avec l'USH dès 2008 pour encadrer la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale. Il comprendra un volet relatif à la qualité de service, définissant les engagements de l'Union pour appuyer la démarche de chaque organisme et un dispositif de suivi.

Dans les quartiers en rénovation urbaine, le volet « qualité de service » de la convention est rendu cohérent avec la convention de gestion urbaine de proximité (GUP), déjà obligatoire dans le cadre des projets de rénovation urbaine et dans les ZUS de plus de 500 logements.

>> La convention d'utilité sociale est assortie d'un dispositif d'évaluation et de sanction

- Évaluation des actions de l'organisme par les services déconcentrés et dans le cadre des contrôles de la Mission interministérielle d'inspection du logement locatif social.
- Pénalité financière infligée aux bailleurs sociaux en cas de non respect des engagements au titre de la convention.

Fixer des règles de gestion adaptées pour la protection des copropriétés dans le cadre de la vente des HLM

Objectif : Éviter l'émergence de copropriétés dégradées à la suite de la vente de logements sociaux à leurs locataires.

Orientations : L'accord relatif aux parcours résidentiels des locataires signé entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat (USH) en décembre 2007 a prévu un objectif de mise en vente, aux locataires de logements sociaux, de 40 000 logements par an. Un accord similaire a été passé avec la fédération des SEM sur un objectif de vente de 3 000 logements par an.

Cet accord s'inscrit dans un cadre législatif protecteur pour les futurs acquéreurs.

En effet, afin de prévenir l'éventuelle émergence de copropriétés dégradées, qui pourrait survenir si les acquéreurs se trouvaient dans l'incapacité de faire face aux charges de copropriété, le législateur a fait évoluer les dispositions du code de la construction et de l'habitation (loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement).

Il y est prévu :

- que l'organisme HLM vendeur a l'obligation d'indiquer par écrit au futur acquéreur :
 - le montant des charges locatives ;
 - le montant, le cas échéant, des charges de copropriété des deux dernières années ;
 - le récapitulatif des travaux réalisés les cinq dernières années sur les parties communes ;
 - la liste des travaux d'amélioration des parties communes et des éléments d'équipement commun qu'il serait souhaitable d'entreprendre.
- qu'en cas de vente, les fonctions de syndic de la copropriété sont assurées, sauf s'il y renonce, par l'organisme vendeur tant qu'il demeure propriétaire d'au moins un logement. L'Assemblée générale des copropriétaires peut toutefois désigner un autre syndic dès lors que les copropriétaires autres que l'organisme détiennent au moins 60 % des voix du syndicat.

Le projet de loi de mobilisation pour le logement, en préparation, complétera ces dispositions en prévoyant la constitution de provisions spéciales par le syndicat des copropriétaires, en vue de réaliser les travaux d'amélioration des parties communes et des éléments d'équipement commun identifiés lors de la vente.

Les accords signés avec l'USH et avec la fédération des SEM prévoient en outre :

- que la fonction de syndic sera développée au sein du mouvement HLM afin qu'elle puisse être exercée dans les copropriétés issues de la vente. Des actions de formation spécifiques seront conduites dans ce domaine ;
- qu'une évaluation des ventes sera menée et que seront examinés (au sein d'un comité regroupant les bailleurs, les collectivités locales et les locataires notamment) les problèmes qui se révéleront à l'expérience sur le terrain et les voies d'amélioration des processus de vente.

Les premiers enseignements qui découleront de cette démarche seront mis à profit dans le cadre de l'élaboration des conventions d'utilité sociale qui devraient prévoir des dispositions complémentaires destinées à prévenir l'éventuelle émergence de copropriétés dégradées (mise en œuvre d'indicateur « d'alerte », par exemple).

Fixer des règles de gestion adaptées pour les copropriétés : de la création à la gestion

Objectif : Assurer une bonne gestion des copropriétés, prévenir leur dégradation et, si besoin, engager des opérations de redressement.

Orientations

En matière de prévention, anticiper l'apparition de difficultés irrémédiables de la copropriété par la création d'une procédure d'alerte.

Dès l'apparition des premières difficultés financières du syndicat des copropriétaires, permettre à la puissance publique d'agir en amont. La procédure permet la désignation d'un mandataire ad hoc (dont les compétences en la matière seraient reconnues : administrateur judiciaire, syndic spécialisé dans ce type de situation...), dont les préconisations sont mises en œuvre par le syndicat des copropriétaires.

Une disposition en ce sens est prévue dans le projet de loi sur le logement.

Préparer et mettre en œuvre avec la Chancellerie et le ministère de l'Économie les mesures permettant d'agir sur trois plans :

- une meilleure information des copropriétaires lors de l'achat ;
- l'amélioration des procédures curatives en cas de copropriété en difficulté ;
- la professionnalisation et l'encadrement du métier de syndic.

La réflexion et la concertation seront menées d'ici à fin mars 2009, de manière à mettre en œuvre les mesures en 2009.

Programme d'action triennal du ministère de la Culture et de la Communication

Objectifs

- Développer, renforcer et pérenniser une offre artistique et culturelle diversifiée et d'excellence.
- Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, territoriales.
- Renforcer la cohésion sociale, contribuer à l'intégration des populations d'origine étrangère, valoriser la diversité des cultures et des modes d'expression dans un souci de dialogue interculturel.
- Modifier les relations entre centre et périphérie, et révéler le potentiel de créativité des populations.
- Favoriser et structurer les partenariats entre les différents acteurs, former les médiateurs et les acteurs sociaux et associatifs de la culture.

Une offre culturelle d'excellence pour les quartiers

Cette politique s'appuiera sur une mobilisation des acteurs et des professionnels de la culture :

- les directions régionales des affaires culturelles joueront un rôle central dans cette politique grâce à leur implication forte au niveau territorial et à leur inscription dans un partenariat ministériel piloté par les préfetures de région. Elles mobiliseront les institutions culturelles subventionnées afin qu'elles développent l'accueil des jeunes des quartiers et les médiations adaptées. Elles soutiendront des projets culturels et artistiques d'excellence destinés aux habitants des quartiers en favorisant notamment les résidences d'artistes ; elles veilleront à ce que les équipements culturels tissent un véritable réseau avec les associations de proximité ;
- les établissements publics sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre de la mission « vivre ensemble », participeront à cette politique. De nouveaux objectifs seront fixés à cette mission et il sera demandé à chaque établissement public culturel de développer sa présence dans les quartiers ;
- toutes les institutions culturelles financées par le ministère de la Culture et de la Communication ont vocation à se mobiliser sur cette politique dans le cadre de leurs missions de service public.

Les quartiers prioritaires seront au cœur du plan d'éducation artistique et culturelle du Gouvernement. Ce plan, adopté le 30 janvier 2008, fait du développement de l'éducation artistique et culturelle dans les quartiers une priorité, notamment à travers le partenariat entre les établissements scolaires et les institutions culturelles.

Des activités culturelles seront proposées aux jeunes pendant les vacances d'été. Lancée en 2005 au château de Fontainebleau, l'opération « Les portes du temps » a permis d'accueillir dans plusieurs musées et monuments en France, aux mois de juillet et août, des jeunes des centres sociaux et de loisirs. À l'image de cette opération, des sorties et des activités culturelles seront développées pendant les périodes de vacances pour permettre aux jeunes de prendre contact avec le patrimoine monumental mais aussi la création contemporaine, les musées et le spectacle vivant.

Les quartiers acteurs de la diversité culturelle et de la mémoire collective

Les cultures urbaines représentent, après trente ans d'existence en France, un mouvement artistique à part entière et en voie de connaissance.

Le ministère de la Culture et de la Communication proposera la structuration de pôles dans des quartiers où les cultures urbaines expriment une vitalité particulière et où se font sentir une capacité artistique et un besoin de professionnalisation. Plusieurs lieux comme Bordeaux (pôle danse), Lille (pôle musique et danse), Paris, Bron (pôle danse), Marseille (pôle musique), et Montpellier pourront être étudiés, en lien avec les collectivités territoriales.

Des partenariats seront mis en place avec les institutions culturelles de proximité afin de développer avec les habitants des actions culturelles visant à valoriser la mémoire et à exprimer la vie des quartiers (résidence d'artistes, valorisation de la mémoire à travers des opérations d'écriture, des expositions, des manifestations culturelles...)

L'ouverture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) en 2007 à Paris était destinée à rendre visible et accessible à l'ensemble de la population française la richesse des apports des vagues d'immigration successives à la culture nationale. Pour répondre à ses objectifs, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration anime un réseau national, notamment associatif, sur tout le territoire. La délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI) a signé une convention la CNHI et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) afin de mobiliser les directions régionales des affaires culturelles (Drac) pour l'accompagnement de ces associations.

Dans le cadre de l'année européenne du dialogue interculturel, une attention particulière est apportée aux projets portés par les territoires. Un appel à labellisation et/ou un appel à projet associé à des subventions a été lancé en début d'année 2008. Il conviendra de suivre les projets d'excellence repérés en 2008.

A travers le Centre national de cinématographie (CNC), le ministère de la Culture et de la Communication est co-créateur de la commission Images de la diversité. Il maintiendra son aide à cette commission. Elle permet en effet de soutenir la création cinématographique et audiovisuelle qui s'attache à améliorer la représentation de la diversité de notre société sur le petit et le grand écrans.

Faire place à la qualité architecturale dans la rénovation urbaine

Il convient de permettre à toutes les opérations de rénovation urbaine de bénéficier de l'innovation et de la qualité architecturale. Une convention entre la Direction de l'architecture et du patrimoine (Dapa) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) permettra de répondre à ces objectifs.

Ouvrir l'emploi culturel aux jeunes des quartiers

En relation avec le ministère chargé de l'Emploi, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite qu'un volant d'emplois aidés soit consacré à la médiation culturelle et que des jeunes diplômés des quartiers soient recrutés sur ces postes.

Par ailleurs, une mission sera engagée afin de proposer des mesures facilitant l'accès des jeunes des quartiers à l'ensemble de l'enseignement supérieur culturel (dispositifs d'accompagnements classes préparatoires intégrées, etc).

Développer les partenariats avec l'ACSé et la DIV pour l'excellence culturelle ; associer l'initiative privée

Une coordination interministérielle et un cadre méthodologique d'action devront être mis en place par un partenariat renforcé avec la Délégation interministérielle à la ville (DIV), l'ACSé et le ministre en charge de l'Immigration et de l'Intégration. Il conviendra de centrer ces partenariats sur les objectifs décrits en préambule et de soutenir les opérations culturelles d'excellence.

Par ailleurs, les liens entre les initiatives privées et publiques seront développés à travers la création d'un cercle des partenaires (mécénat plus particulièrement axé sur un soutien à des actions artistiques d'excellence dans les quartiers prioritaires) et également suivant le modèle du partenariat avec la Fondation d'entreprise Marc de Lacharrière - Culture & Diversité.

Programme d'action triennal du secrétariat d'État chargé de l'Outre-mer

L'Outre-mer connaît les ingrédients classiques à l'origine des difficultés des banlieues (taux de chômage élevé, notamment celui des jeunes, forte densité urbaine, jeunesse désœuvrée en échec scolaire, délinquance, logements inadaptés ou en nombre insuffisant...), même si les questions de ségrégation urbaine restent plus diffuses.

Le secrétariat d'État s'inscrit dans la logique Espoir banlieues en proposant des actions ciblées sur la réduction des écarts.

Développer le service militaire adapté (SMA), élément essentiel des dispositifs de deuxième chance Outre-mer

La dynamique Espoir banlieues accorde à juste titre une place capitale, dans son volet emploi, aux écoles de la deuxième chance.

Le concept du « chaînon manquant » est représenté Outre-mer par le SMA dans le secteur de la formation professionnelle et de l'insertion sociale pour ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail.

Le SMA transmet aujourd'hui aux 2 900 volontaires qui y sont affectés annuellement un « savoir-être » et un « savoir-faire » très prisés par les employeurs.

Le budget annuel 2008 (masse salariale, investissement, fonctionnement) est de 120 millions d'euros et le coût unitaire moyen de volontaire stagiaire en 2007 est de près de 43 000 euros par an.

Tout sera mis en œuvre pour réorganiser et rationaliser les moyens consacrés au SMA afin de porter le nombre de ses bénéficiaires à 4 000.

Lever les obstacles matériels à l'entrée des jeunes ultra-marins dans les filières d'excellence

Afin de décliner pour l'Outre-mer le volet éducatif d'Espoir banlieues, et notamment les actions concernant l'accès aux filières sélectives des jeunes issus de milieux défavorisés, une mission vient d'être lancée, confiée à Richard Descoings, directeur de Sciences-Po (juin-octobre 2008). Il s'agit de remédier à la sous-représentation des jeunes ultra-marins dans les filières d'excellence en mettant en œuvre les mesures nécessaires dans les domaines suivants :

- en amont des concours, l'information des candidats potentiels afin de briser l'autocensure, lever les obstacles psychologiques au choix des filières sélectives ;
- l'aide à la préparation des épreuves dans un cadre que la mission définira : modules de cours proposés dans les lycées, développement des formations en ligne existantes, formules de tutorat/parrainage par des anciens élèves des IEP, des acteurs économiques, des responsables politiques, des universitaires... ;

- l'organisation des épreuves de manière déconcentrée ;
- le suivi des admis en partenariat avec les collectivités ultra-marines, de manière à faciliter leur installation en métropole et la réussite de leurs études (passeport mobilité, compléments de bourses, suivi pédagogique).

Lutter contre l'illettrisme, facteur d'exclusion sociale qui justifie un engouement fort et original de l'État Outre-mer

Le volet éducatif du plan Espoir banlieues est également complété Outre-mer par l'attention portée par les services de l'État et notamment le SEOM à la lutte contre l'illettrisme, comme à La Réunion où les mesures mises en œuvre sont les plus ambitieuses.

Un premier bilan d'étape vient d'être fait du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2007-2013 (lancé il y a moins d'un an à La Réunion).

Ce plan d'action de grande ampleur (5 millions d'euros pour l'année 2008 pour un public-cible de 130 000 personnes) vise à renforcer la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans un territoire où près du quart de la population de plus de 15 ans est concentrée (estimation INSEE) : repérage et orientation des publics, mise en place d'ateliers lecture, formation de formateurs.

Objectif : - 10 % d'illettrés à La Réunion avant 2013.

D'autres territoires ultra-marins sont touchés par l'illettrisme, les mesures les plus efficaces du Plan de prévention et de lutte de La Réunion ont vocation à y être mises en œuvre rapidement.

Résoudre la crise du logement en construisant plus et en facilitant le parcours résidentiel

La future loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer est un élément capital de l'action de l'État pour l'Outre-mer, et notamment dans ses quartiers prioritaires qui concentrent les difficultés économiques et sociales.

Pour combattre la pénurie de logements et satisfaire à l'impératif posé par la loi relative au droit au logement opposable, la loi donnera les moyens d'agir :

- En relançant la production de logements sociaux par la mobilisation de l'épargne fiscale des particuliers et des entreprises en complément d'un effort financier renforcé de l'État par l'augmentation de la LBU.
- En complétant les moyens financiers par une action à toutes les étapes de la réalisation de logements et la mobilisation de tous les acteurs :
 - prise en compte de la question foncière en particulier par la signature de conventions d'aménagement foncier avec les maires et les EPCI concernés pour inciter à la mise à disposition de terrains ;
 - utilisation plus souple des fonds régionaux d'aménagement foncier et urbain (FRAFU) ;
 - extension à l'Outre-mer de la possibilité pour les préfets de réquisitionner les logements vacants ;
 - révision à la hausse des paramètres de financement traditionnel du logement social pour faire face à la hausse des prix de construction ;
 - solvabilité du locataire : réévaluation du forfait charge (allocation logement) et mise en place d'un mécanisme d'allocation logement pour les personnes vivant en foyer.
- En favorisant la mixité sociale et l'accession à la propriété (parcours résidentiel) :
 - maintien d'une partie conséquente de la défiscalisation du logement intermédiaire ;
 - maintien d'un dispositif pour les primo-accédants à la propriété ;
 - maintien d'un dispositif en faveur de la réhabilitation des logements anciens et insalubres.

Programme d'action triennal du Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté

Encourager le retour à l'activité et accroître les revenus tirés du travail

La création du revenu de solidarité active (RSA) a vocation à encourager le retour à l'emploi des personnes sans activité, à réduire la pauvreté et à simplifier les minima sociaux.

Objectif : On compte plus de bénéficiaires de minima sociaux et de travailleurs pauvres dans les ZUS que sur le reste du territoire. Par conséquent, cette réforme concernera de manière importante le public des quartiers des banlieues, qui seront destinataires d'une part significative des moyens consacrés au RSA.

Calendrier : Dès 2009.

Mettre en valeur l'ensemble des expérimentations sociales coïncidant avec la géographie des quartiers

L'appel à projets lancé par le Haut Commissaire aux solidarités actives a conduit à la sélection de 37 expérimentations qui rejoignent, pour un certain nombre d'entre elles, les préoccupations et la géographie de la politique de la ville. Ces expérimentations (développement du micro-crédit par exemple) seront évaluées de façon à définir leur bien fondé.

Objectif : Il s'agit de comprendre les ressorts des succès rencontrés dans les quartiers populaires, de consolider les actions engagées et de propager leur dynamisme afin de se mettre en situation de généraliser ces initiatives au bénéfice de l'ensemble de ces quartiers.

Calendrier : Les CIV à venir rendront compte de l'avancement et des évaluations de ces expérimentations.

Territorialiser les données du « tableau de bord » de suivi de la pauvreté

L'ensemble des chantiers du Haut Commissariat sont menés au service de l'engagement gouvernemental de réduction d'un tiers de la pauvreté à l'horizon 2012. Cet objectif sera mesuré au travers d'un « tableau de bord » de suivi de la pauvreté qui ne contient pas, aujourd'hui, de données territorialisées.

Objectif : Un travail à piloter en lien avec l'Onzus conduira à mettre en place des outils territorialisés d'évaluation de la réduction des écarts structurels entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire.

Calendrier : Le CIV de la fin de l'année 2008 présentera ces nouveaux outils d'évaluation.

ESPOIR BANLIEUES

une dynamique pour la France



Contact presse

Secrétariat presse

Tél. : 01 44 49 80 72

Mél. : secpresse-ville@logement-ville.gouv.fr

